



CONSEIL DES EPF

RAPPORT FINANCIER DU CONSEIL DES EPF SUR LE DOMAINE DES EPF 2021

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

Rapport financier du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF 2021

Rapport sur l'exercice financier du Domaine des EPF	4
--	---

Compte de résultat consolidé	12
------------------------------	----

Compte de résultat consolidé	12
Bilan consolidé	13
Tableau des capitaux propres consolidés	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Annexe aux comptes annuels consolidés	17

1	Activité économique	17	20	Participations dans des entités associées et Joint Ventures	50
2	Bases de la présentation des comptes	17	21	Immobilisations corporelles et incorporelles	52
3	Principes d'établissement du bilan et d'évaluation	19	22	Placements financiers et prêts	54
4	Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	28	23	Cofinancements	55
5	Comparaison par rapport au budget	30	24	Engagements courants	55
6	Rapports sectoriels	32	25	Engagements financiers	56
7	Financement fédéral	40	26	Passifs de régularisation	57
8	Taxes d'études, formation continue	41	27	Provisions	58
9	Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	42	28	Engagements nets de prévoyance	60
10	Dons et legs	43	29	Fonds de tiers affectés	65
11	Autres produits	44	30	Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	66
12	Charges de personnel	45	31	Engagements conditionnels et créances conditionnelles	70
13	Charges de biens et services	46	32	Engagements contractuels	71
14	Charges de transfert	46	33	Leasing opérationnel	72
15	Résultat financier	47	34	Rémunération des personnes-clés de management	72
16	Liquidités et placements à court terme	47	35	Relations avec les entités contrôlées et associées	73
17	Créances	48	36	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	75
18	Stocks	49			
19	Actifs de régularisation	49			

Rapport de l'organe de révision	76
---------------------------------	----

Mentions légales	80
------------------	----

Rapport sur l'exercice financier 2021 du Domaine des EPF

Principes et remarques sur les comptes annuels consolidés

Présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe. Ils ont été établis et certifiés conformément aux International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

Rapport entre les comptes annuels consolidés et l'aperçu financier global

Les comptes annuels consolidés ci-après présentés se basent sur le concept de la comptabilité d'exercice, c.-à-d. que les produits et les charges sont régularisés par période. En plus du résultat, les comptes annuels montrent la situation financière et celle du patrimoine, à la différence de l'aperçu financier global, qui se trouve à partir de la page 108 du rapport de gestion. En effet, les recettes et les dépenses y sont enregistrées dans la période durant laquelle les fonds ont été reçus.

Rapports de propriété des biens immobiliers du Domaine des EPF

Les comptes annuels consolidés reproduisent les rapports de propriété juridiques et réels des biens immobiliers du Domaine des EPF. La grande majorité des biens immobiliers utilisés par le Domaine des EPF appartient à la Confédération et ne figure donc pas dans ces comptes annuels.

La Confédération a transféré au Domaine des EPF la gestion des biens immobiliers fédéraux qu'il utilise. Les investissements engagés et surveillés par le Domaine des EPF dans les biens immobiliers fédéraux concernés sont présentés dans le rapport de gestion, à partir de la page 79. Le crédit d'investissement pour les biens appartenant à la Confédération ainsi que la contribution financière de cette dernière sont représentés dans l'aperçu financier global, au poste Financement fédéral résultant du plafond de dépenses. L'aperçu financier global du Domaine des EPF représente ainsi de manière complète le contrôle politique de la Confédération.

En revanche, dans les comptes consolidés du Domaine des EPF, le poste Financement fédéral (cf. annexe 7) se compose de la contribution financière de la Confédération et de la contribution fédérale aux loyers. Pour l'utilisation des biens immobiliers dont la Confédération est propriétaire, une charge de loyers d'un même montant est enregistrée dans les charges d'exploitation, de sorte que ces deux postes se neutralisent dans le résultat de l'exercice.

Les investissements consentis dans des immeubles appartenant au Domaine des EPF et en grande partie destinés à des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires sont financés avec la contribution financière de la Confédération et font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Comparabilité avec les exercices précédents

Aucune modification n'a été apportée aux principes applicables aux comptes annuels 2021, qui sont donc comparables à ceux des exercices précédents. Les charges de prévoyance nettes et les engagements nets de prévoyance constituent une exception. Fin 2020, le Risk Sharing élargi a été introduit conformément aux IPSAS, norme 39 Engagements nets de prévoyance. Les effets résultant du Risk Sharing et de l'ajustement des hypothèses actuarielles sont expliqués ci-contre à la page 5 (Engagements nets de prévoyance).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les entités pouvant être contrôlées ou influencées de manière déterminante par les institutions du Domaine des EPF ou le Conseil des EPF sont prises en considération. L'ETH Zurich et l'EPFL contrôlent des entités intégralement consolidées (au nombre de 6). Les deux hautes écoles et le PSI comptabilisent aussi dans leurs comptes annuels les valeurs de leurs participations dans les entités associées et les entités sur lesquelles ils exercent une influence déterminante (au nombre de 10). Le nombre d'entités contrôlées ou influencées de manière déterminante n'a pas changé depuis 2017.

Le Domaine des EPF emploie les fonds reçus avec clairvoyance et dans un souci de maîtrise des coûts.

Principales évolutions de 2021 en bref

En 2021, les activités de recherche ont pu se poursuivre presque normalement, comme avant la pandémie, et les investissements ont atteint une nouvelle fois un niveau élevé. Conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF, les comptes annuels consolidés 2021 montrent les principales évolutions suivantes, qui ont été influencées directement par le Domaine des EPF:

- Les produits de fonds de tiers ont dépassé le niveau déjà élevé de 2020.
- La rétribution du personnel (salaires) et les charges de biens et services ont augmenté.
- Les amortissements sont restés à un niveau élevé en raison des investissements effectués les années précédentes.
- Les liquidités ont diminué suite à de fortes dépenses.

La hausse des produits de fonds de tiers a contribué au résultat d'exploitation positif de 56 mio CHF. A cela s'ajoute le fait que les effets liés au calcul de la prévoyance nette ont réduit les charges, contrairement à l'exercice précédent (cf. ci-après). Le résultat de l'exercice de 110 mio CHF (2020: 41 mio CHF) contient le résultat financier positif et les produits des participations dans des entités associées.

Engagements nets de prévoyance

Sous les engagements nets de prévoyance sont présentés les engagements découlant des plans de prévoyance du Domaine des EPF, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité. La majeure partie des assurés et des bénéficiaires de rentes du Domaine des EPF est assurée à la Caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Contrairement à la comptabilisation statique conforme au droit de la prévoyance suisse, le calcul annuel des engagements nets de prévoyance selon IPSAS 39 se base, entre autres, sur des hypothèses actuarielles qui tiennent compte des évolutions futures. Leur modification conduit à des variations annuelles des capitaux propres; les effets sur les charges de personnel et sur le résultat de l'exercice sont moins marqués. Dans les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF, le rendement annuel des actifs du régime auprès de PUBLICA n'est, en grande partie, pas présenté avec effet sur le résultat, mais comptabilisé directement dans les capitaux propres. Certaines évolutions des comptes annuels 2021 ne peuvent être comprises qu'en tenant compte de ces effets:

1. La hausse du taux d'actualisation (168 mio CHF) et l'ajustement des hypothèses démographiques (247 mio CHF) ont généré des bénéfices liés aux réévaluations dans les capitaux propres et une réduction des **engagements de prévoyance**. Les pertes liées à l'expérience ont réduit de 283 mio CHF les bénéfices liés aux réévaluations.
2. Les **actifs du régime** ont surtout augmenté grâce aux rendements positifs des placements, dont 331 mio CHF ont été comptabilisés dans les capitaux propres.
3. Au total, les modifications des hypothèses ont entraîné un bénéfice lié aux réévaluations comptabilisé dans les **capitaux propres** de 449 mio CHF (montant total des réserves de réévaluation positives au 31 décembre 2021: 417 mio CHF). Les engagements nets de prévoyance ont baissé de 473 mio CHF.
4. Les **charges de prévoyance nettes** (variation -122 mio CHF) selon IPSAS 39 se basent toujours sur les hypothèses de l'année précédente. Le passage au Risk Sharing ayant eu lieu à la fin de l'année 2020, il n'a eu d'effets sur le compte de résultat qu'en 2021. Associé à la hausse du taux d'actualisation, il a réduit nettement les charges.

Compte de résultat consolidé

mio CHF	2021	2020	2019	2018
Produits d'exploitation	3 697	3 680	3 676	3 714
Ecart par rapport à l'année précédente	0%	0%	-1%	0%
Charges d'exploitation	3 641	3 682	3 637	3 631
Ecart par rapport à l'année précédente	-1%	1%	0%	3%
RÉSULTAT FINANCIER	26	11	28	- 22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	110	41	140	50
Part des fonds de tiers dans les produits totaux	31%	30%	31%	29%
Charges de personnel dans les produits totaux	65%	67%	63%	63%

Produits d'exploitation et produit total

Le Domaine des EPF élargit progressivement sa base de financement. Il obtient des fonds de tiers sur concours et conformément aux objectifs stratégiques.

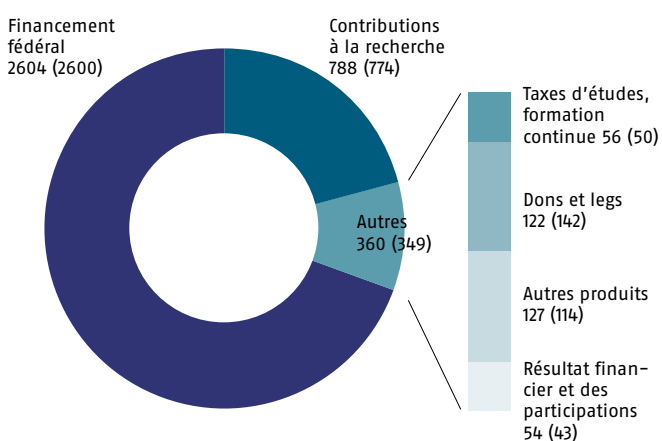
Les **produits d'exploitation** de 3697 mio CHF ont légèrement augmenté par rapport à 2020 (+17 mio CHF). Le **produit total**, qui inclut également le résultat financier et de participation, s'est monté à 3751 mio CHF (2020: 3723 mio CHF, +28 mio CHF).

Le financement par la Confédération, à savoir le **financement fédéral** (cf. annexe 7), représente le principal composant des produits d'exploitation. Il se composait de la contribution financière de la Confédération, de 2373 mio CHF (2020: 2355 mio CHF), et de la contribution aux loyers de 230 mio CHF (2020: 244 mio CHF). Par rapport à l'exercice précédent, la hausse s'est élevée à 4 mio CHF.

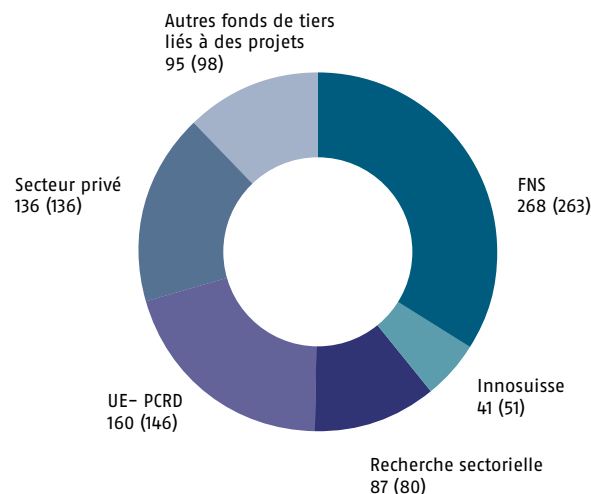
Les **produits de fonds de tiers** (cf. annexes 8, 9, 10, 11, 15, 20) ont augmenté de 24 mio CHF, soit 2%. Ils se sont montés à 1148 mio CHF en valeur absolue, représentant ainsi près de 31% du produit total, pendant l'année sous revue. L'augmentation des produits de fonds de tiers est liée à la hausse des contributions à la recherche, ainsi qu'à celle des produits de prestations de services et du résultat financier.

Les produits de contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques, d'un montant de 788 mio CHF, ont dépassé la valeur de l'exercice précédent (2020: 774 mio CHF). Avec une part de 21%, similaire au niveau des années précédentes, ils constituent le deuxième composant des produits d'exploitation. Il s'agit surtout de projets de recherche pluriannuels. La comptabilisation des produits se fait sur la base de la prestation fournie. Elle est calculée sur la base des coûts de projets effectivement encourus (méthode *Cost of Completion*) et peut donc varier fortement.

Produit total 2021 en mio CHF
3751 mio CHF (2020: 3723 mio CHF)



Contributions à la recherche 2021 en mio CHF
788 mio CHF (2020: 774 mio CHF)



Pendant l'année sous revue, les projets des **programmes-cadres de recherche européens UE-PCRD** (Horizon 2020, ERC Grants) ont bien progressé; les produits ont augmenté de 14 mio CHF par rapport à 2020. Les retards pris dans les projets du fait de la pandémie l'année dernière ont pu être rattrapés.

Le financement de projets de recherche du **Fonds national suisse (FNS)** a un bon niveau de mise en œuvre et était, en termes de produits, 5 mio CHF au-dessus du niveau de 2020. Sur 13 des 22 pôles de recherche nationaux (PRN) actuels, les deux EPF sont soit Leading House, soit Co-Leading House. Les établissements de recherche y sont aussi associés. Des scientifiques des institutions du Domaine des EPF participent également activement aux programmes nationaux de recherche (PNR).

Dans la **recherche sectorielle de la Confédération**, les produits ont présenté plusieurs évolutions. Dans l'ensemble, ils ont progressé de 7 mio CHF par rapport à 2020, notamment dans la recherche sous mandat. Tandis qu'à l'ETH Zurich et à l'EPFL, l'avancement des projets a entraîné une hausse des produits, ceux-ci ont diminué notamment au PSI. La baisse des produits au WSL s'explique par la contribution de l'OFEV pour la prévention d'avalanches (3 mio CHF), qui a été intégrée récemment dans la contribution financière de la Confédération. Le WSL génère une part significative de ses produits d'exploitation avec des mandats de recherche des offices fédéraux.

Par rapport à 2020, les produits issus de la **collaboration avec le secteur privé** sont restés stables. Tandis qu'à l'EPFL, les produits ont progressé car des projets ont notamment été financés par la Fondation Botnar, ceux du PSI se sont repliés du fait de la pandémie.

Les produits **des autres fonds de tiers liés à des projets ont diminué** (-3 mio CHF) à l'ETH Zurich, l'Empa et l'Eawag. En revanche, l'EPFL a enregistré une importante augmentation de ses produits, qui est due à l'avancement de projet calculé pour la chaire de Stahlberg et le Centre Dubochet avec l'Université de Lausanne. Les produits du WSL tiennent également compte des fonds financiers du canton des Grisons pour le nouveau *Climate Change, Extreme Events and Natural Hazards in Alpine Regions Research Centre* (CERC) de Davos.

L'achèvement des projets des *Swiss Competence Centers for Energy Research* (SCCERs) pilotés et financés par Innosuisse jusqu'en 2020 se traduit par une baisse des produits pendant l'année sous revue (-9 mio CHF). Les projets de la nouvelle initiative d'Innosuisse appelée «*Flagship*» n'en sont qu'à leurs débuts et n'ont donc généré que peu de produits.

Les composantes suivantes font aussi partie des fonds de tiers: les produits provenant de **dons et de legs** se sont élevés à 122 mio CHF (2020: 142 mio CHF). La hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants et le relèvement progressif des taxes d'études se sont traduits, entre autres, par une progression des produits **des taxes d'études et de la formation continue** (2021: 56 mio CHF; 2020: 50 mio CHF). Parmi les **autres produits**, le rattrapage des produits de prestations de services après leur baisse liée à la pandémie en 2020 a contribué à la hausse (2021: 127 mio CHF; 2020: 114 mio CHF). Le résultat financier positif a progressé (2021: 26 mio CHF; 2020: 11 mio CHF), et les produits provenant de participations dans des entités associées se sont contractés (2021: 28 mio CHF; 2020: 32 mio CHF).

Octroi de fonds d'encouragement

Il ressort de l'analyse du bilan ci-après et du graphique de la page 8 que les créances ont augmenté et que les fonds de tiers affectés de 2021 sont restés au niveau de l'année passée. On peut en déduire que les produits issus de contributions à la recherche devraient rester plus ou moins à leur niveau actuellement élevé au cours des une à deux prochaines années. Les fonds d'encouragement accordés par le FNS, les UE-PCR et Innosuisse pendant l'année sous revue diminuent, ce qui pourrait avoir des conséquences à moyen terme sur les futurs produits. En 2021, 388 mio CHF de fonds d'encouragement ont été octroyés* (total 2020: 468 mio CHF, 2019: 443 mio CHF et 2018: 512 mio CHF). Le FNS a alloué 222 mio CHF au Domaine des EPF, soit 7% de moins qu'en 2020, et il n'y a pas eu d'appels à projets comparables à ceux des années précédentes (entre autres PRN). S'agissant des projets promus par Innosuisse, la tendance reste à la hausse: +5 mio CHF. La dégringolade des engagements de l'UE-PCRD de 69 mio CHF montre clairement la situation actuellement difficile de la Suisse lorsqu'il s'agit de lever des fonds d'encouragement européens (*Horizon Europe*, la Suisse en tant que pays tiers non associé). Les mesures transitoires et complémentaires de la Confédération devraient avoir des retombées positives sur l'octroi de fonds d'encouragement, mais il faut attendre les évolutions futures.

* Pour ces valeurs, il convient de noter que des comptages doubles sont possibles en raison de la structure des contrats *Leading House* qu'elles contiennent.

L'engagement du Domaine des EPF en matière d'enseignement et de recherche a un coût. Il nous permet de fournir des prestations d'excellence et de faire progresser la Suisse et la science.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont reculé de 41 mio CHF pour s'établir à 3641 mio CHF. Cette baisse est en grande partie imputable aux charges de personnel (prévoyance nette).

Les **charges de personnel** constituent le principal poste des charges (2021: 65%, 2020: 67%). Par rapport à 2020, elles ont baissé de 64 mio CHF, à 2426 mio CHF. La hausse de la rétribution du personnel (+53 mio CHF) a été surcompensée par la baisse des charges de prévoyance nettes (-122 mio CHF).

L'augmentation de la rétribution du personnel (salaires) a notamment résulté de celle des pourcentages de poste. En 2021, le Domaine des EPF comptait en moyenne 19 867 équivalents plein temps (EPT), sans les apprenantes et apprenants. Ce chiffre dépasse de 3% la valeur de l'année précédente, qui était de 19 361 EPT.* Les charges de prévoyance nettes ont été nettement inférieures à celles de 2020. Etant donné que l'introduction du Risk Sharing s'est faite à la fin de l'année 2020, elle n'a été prise en compte pour la première fois qu'en 2021 dans les charges de prévoyance nettes, ce qui a entraîné une baisse par rapport à 2020 (cf. aussi les explications ci-après à la section Engagements nets de prévoyance).

Les **charges de biens et services** sont, avec 893 mio CHF, légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (2020: 885 mio CHF). Elles restent toutefois inférieures à leur niveau d'avant la pandémie (2019: 935 mio CHF). Cette hausse s'explique par une nouvelle augmentation des activités commerciales et des coûts d'exploitation qui en ont résulté et par des prix d'achat de matériaux plus élevés. Depuis 2018, une partie des produits provenant de la cession de l'usage de biens immobiliers appartenant à la Confédération doit être versée à cette dernière. Le montant s'est élevé à 1 mio CHF (2020: 2 mio CHF) et est comptabilisé dans les charges de biens et services.

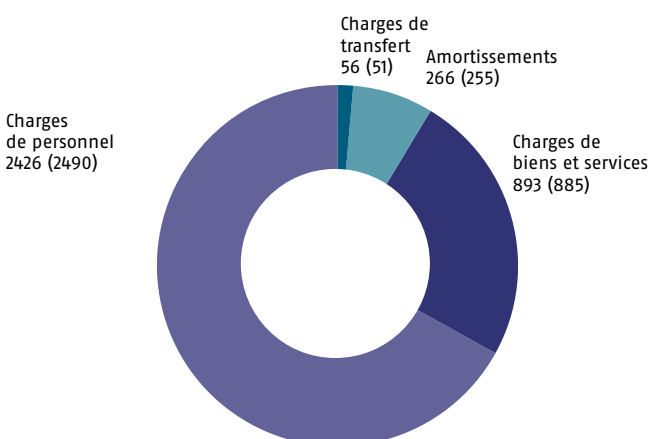
Les **amortissements**, d'un montant de 266 mio CHF, sont restés élevés (2020: 255 mio CHF). Pendant l'année sous revue, une hausse a notamment été enregistrée dans les amortissements des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. Les amortissements sont toujours déterminés par les investissements importants consentis dans des grandes installations de recherche pertinentes sur le plan stratégique et des installations techniques d'exploitation.

Les **charges de transfert** ont progressé du fait de la hausse des contributions pour les bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants (2021: 56 mio CHF; 2020: 51 mio CHF).

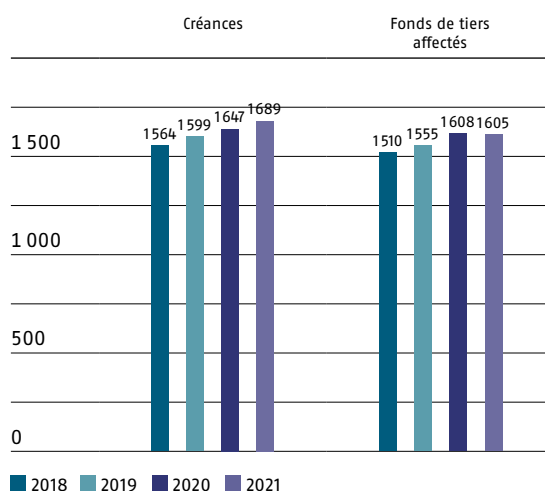
* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 533,8 EPT (avec les apprenantes et apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

Charges d'exploitation 2021 en mio CHF

3641 mio CHF (2020: 3682 mio CHF)



Créances et fonds de tiers affectés



Bilan consolidé

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif circulant	3 143	3 181	3 099	2 913
Actif immobilisé	3 518	3 412	3 272	3 354
TOTAL DE L'ACTIF	6 661	6 592	6 371	6 267
Capitaux de tiers	3 616	4 106	5 370	5 261
Capitaux propres	3 045	2 486	1 001	1 006
TOTAL DU PASSIF	6 661	6 592	6 371	6 267

Le total du bilan du Domaine des EPF a augmenté de 69 mio CHF (soit 1%) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte notamment de l'augmentation des immobilisations corporelles, des créances et des placements financiers. Les liquidités et placements à court terme se sont contractés.

Créances et fonds de tiers affectés

Comme en 2020, les créances sur transactions sans contrepartie et les fonds de tiers affectés dans des capitaux de tiers ont représenté près d'un quart du total du bilan.

Ces fonds de tiers proviennent d'organisations de financement, du secteur public, de l'économie et de donateurs. Le Domaine des EPF s'en sert pour financer et promouvoir une partie de son activité de projet et de recherche. Ces créances diminuent en cours d'année, à chaque paiement visant à financer une avancée de projet; elles augmentent avec les contrats nouvellement conclus et l'octroi de fonds d'encouragement. Le solde des créances reflète donc le cadre de financement encore dû des projets en cours et des promesses de dons. Le solde des fonds de tiers affectés représente quant à lui l'engagement de prestations encore ouvert découlant des projets et mandats de recherche en cours.

Le graphique «Créances et fonds de tiers affectés», en bas à droite de la page 8, illustre l'évolution de ces valeurs. Fin 2021, les créances, indépendamment de leur échéance, s'élevaient à 1689 mio CHF (2020: 1647 mio CHF). Les créances envers le FNS, celles provenant de projets des PCR de l'UE ainsi que celles provenant de dons en constituaient la majeure partie.

Les créances encore ouvertes fin 2021 issues de projets étaient à mettre en regard des fonds de tiers affectés, d'un volume de 1605 mio CHF (2020: 1608 mio CHF). Ceux-ci sont restés stables en comparaison avec 2020. Ce montant montre que, fin 2021, le volume de projets et de recherches disponible était égal à celui de 2020. Les prestations liées seront à fournir au cours des années à venir.

Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles figurant au bilan a augmenté de 65 mio fin 2021, pour s'établir à 2032 mio CHF. En 2021, 329 mio CHF ont été investis dans les immobilisations corporelles (cf. entrées du tableau des immobilisations), soit 9 mio CHF de plus qu'en 2020. Les immobilisations ont été financées par des capitaux propres, c'est-à-dire par des fonds issus du financement fédéral et des fonds de tiers. Les immobilisations corporelles représentent près d'un tiers du total du bilan.

Participations dans des entités associées

L'augmentation de 29 mio CHF reflète le résultat de l'exercice agrégé proportionnel des entités associées pendant l'année sous revue. Ce résultat est notamment dû au résultat financier positif de l'ETH Zurich Foundation.

Placements financiers et prêts

Les placements financiers et les prêts de 552 mio CHF (2020: 516 mio CHF) comprennent les fonds de tiers perçus qui ne sont pas utilisés immédiatement.

Conformément au contrat de trésorerie en vigueur conclu entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché. Sur le total des placements financiers, 162 mio CHF étaient placés auprès de la Confédération et 371 mio CHF auprès d'établissements financiers. Pendant l'année sous revue, 8 mio CHF nets ont été versés sur les comptes de dépôt à long

terme auprès de la Confédération. Les fonds de tiers placés sur le marché ont progressé de 30 mio CHF car les mandats de gestion de fortune ont profité de la bonne évolution des marchés financiers.

Provisions

Les provisions, d'un total de 709 mio CHF (2020: 718 mio CHF), comprennent les provisions pour le démantèlement des accélérateurs et l'élimination des déchets radioactifs au PSI, d'un montant de 540 mio CHF (2020: 542 mio CHF).

Capitaux propres

Durant l'année sous revue, une adaptation de la structure et de l'inscription au bilan des capitaux propres a été effectuée pour mettre en évidence la différence entre les réserves dont l'affectation est décidée en externe et celles affectées en interne. Cette adaptation permet de tenir compte des besoins du propriétaire. La modification des directives a entraîné un ajustement rétroactif des valeurs au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2020. Cela concernait exclusivement les reclassements entre les divers postes des capitaux propres.

Les capitaux propres sont donc comparables à ceux de 2020. Ils ont augmenté en grande partie suite à la hausse des réserves de réévaluation issues des engagements nets de prévoyance (+449 mio CHF, cf. explications à la p. 5 de la section Engagements nets de prévoyance). Le résultat de l'exercice s'est monté à 110 mio CHF, de sorte que les capitaux propres étaient de 3045 mio CHF, soit 559 mio CHF de plus qu'en 2020.

Les fonds de la catégorie nouvellement définie «Dons, soutiens financiers, cofinancements» sont notamment affectés sur le plan externe; ils sont utilisés conformément aux consignes des bailleurs. Pendant l'année sous revue, ils ont progressé de 46 mio CHF pour s'établir à 953 mio CHF, car d'une part, le nombre de nouveaux contrats conclus était supérieur aux moyens utilisés et, d'autre part, des résultats positifs ont été générés à partir des mandats de gestion de fortune de tiers.

Cette baisse des réserves sans affectation (-101 mio CHF pour s'établir à 575 mio CHF) est liée à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et notamment à l'utilisation ou à la couverture d'activités opérationnelles. Comme déjà en 2020, une plus grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles. De ce fait, moins de fonds étaient disponibles pour l'exploitation, ce qui a contribué à réduire cette catégorie de réserve.

Pendant l'année sous revue, les réserves avec affectation interne ont diminué, surtout à l'ETH Zurich, car des fonds ont été utilisés pour les projets en cours (ETH+/Open ETH, ETH-PSI Center for Quantum Computing) ainsi que pour l'achat d'installations au CSCS pour la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (stratégie HPCN). Les fonds économisés pour les projets d'infrastructures ont été utilisés au WSL (avancement des travaux du bâtiment Davos) et à l'Empa (campus de recherche Empa Eawag). Une hausse a cependant été enregistrée en raison des engagements financiers, notamment à l'EPFL, entre autres pour le financement de démarrage de chaires dans deux facultés, ainsi qu'au WSL pour les fonds économisés pour la construction de remplacement de l'atelier de Birmensdorf. De plus, le montant de cette catégorie de réserve a augmenté au PSI du fait des fonds déjà obtenus pour les commandes en lien avec la mise à niveau SLS 2.0. Les réserves avec affectation interne ont progressé de 21 mio CHF pour s'établir à 786 mio CHF nets.

Les réserves du Domaine des EPF sont gérées activement. Leur emploi ciblé pour la définition des priorités stratégiques dans l'enseignement et la recherche et pour la réalisation de grandes infrastructures de recherche est intégré aux processus de budgétisation et de planification des institutions. Ceci permet de garantir l'utilisation durable et conforme à la stratégie des réserves et de tous les fonds au sein du Domaine des EPF.

Le financement durable du Domaine des EPF renforce la recherche en Suisse.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pendant l'exercice 2021, les **flux de trésorerie provenant des activités** d'exploitation étaient de 198 mio CHF (2020: 354 mio CHF) et se composaient du résultat de l'exercice de 110 mio CHF, corrigé des charges et produits non monétaires dans le compte de résultat (amortissements, etc.), et des variations pertinentes du bilan.

Le **total des investissements** s'est élevé à 348 mio CHF en 2021 (2020: 394 mio CHF). Avec 289 mio CHF (2020: 306 mio CHF), la majeure partie des investissements a été consacrée aux immobilisations corporelles meubles et immeubles. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (investissements / désinvestissements) figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidés (tableau 4 des comptes annuels consolidés).

Parmi le programme d'investissements de 2021, il convient de mentionner notamment:

- ETH Zurich: des investissements majeurs ont été consentis dans le domaine des immobilisations corporelles meubles pour des équipements techniques et scientifiques comme l'oscilloscope Infiniium UXR (financé par des fonds de tiers) et le spectromètre JEM-F200 (pour un total de 3 mio CHF). Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, des acomptes d'un montant de 19 mio CHF ont été versés au CSCS pour le nouvel ordinateur haute performance, et un système de serveur a été acheté pour l'extension de l'Euler Cluster (Euler VII) pour environ 3 mio CHF. S'agissant des immobilisations, l'ETH Zurich a de nouveau enregistré des entrées élevées dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires et les constructions en cours, en raison notamment de l'activité de construction toujours soutenue. Sur le nouveau site BSS de Bâle (biologie systémique et biologie synthétique), 19 mio CHF ont été investis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. D'autres aménagements pour adaptation aux besoins des locataires notables ont été la rénovation du bâtiment HPM Kopfbau (biochimie et biologie systémique moléculaire, plateforme technologique ScopeM, 14 mio CHF), la rénovation et l'agrandissement du bâtiment HIF (sciences de la construction, 8 mio CHF), le nouveau bâtiment de la Gloriosastrasse (sciences de la santé et technologie médicale, 5 mio CHF) et l'extension des étages supérieurs de l'Andreasturm à Zurich-Oerlikon (Centre pour la recherche sur l'IA, 4 mio CHF).
- EPFL: les principaux achats du domaine des immobilisations corporelles meubles concernaient des équipements techniques et scientifiques spécifiques pour le Centre Dubochet, comme les deux microscopes électroniques à transmission «Titan Krios G4 (300 kV)» (8 mio CHF) et «Glacios (200 kV)» (1 mio CHF), qui ont été financés par des fonds de tiers. Dans le domaine des équipements informatiques, l'EPFL a investi 6 mio CHF (dont 4 mio CHF provenant de financements de tiers) dans trois systèmes de serveurs pour le Center of Micronano Technology, le *Blue Brain Project* et l'infrastructure d'informatique de service. Pour les immeubles, d'autres investissements ont été consentis dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires de plusieurs bâtiments (5 projets avec un volume d'investissement de 4 mio CHF).
- PSI: la majeure partie des achats a été consacrée à des équipements techniques, notamment des aménagements pour adaptation aux besoins des utilisateurs des grandes installations de recherche que sont SwissFEL (ligne de faisceaux ATHOS et terminal expérimental, 8 mio CHF) et SLS (mise à niveau SLS 2.0, 6 mio CHF).
- WSL: achat de divers appareils d'analyse pour un total de 1 mio CHF.
- Empa: agrandissements supplémentaires du bâtiment de recherche et d'innovation NEST à hauteur de 3 mio CHF (construction des unités «HiLo» et «SPRINT»). De plus, une imprimante métallique 3D a été achetée pour 1 mio CHF. Pendant l'année sous revue, des investissements d'un montant de 3 mio CHF ont aussi été effectués dans des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires pour l'extension du bâtiment «NO».
- Eawag: achat de divers équipements scientifiques. De plus, 2 mio CHF ont été investis dans des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires pour l'aménagement intérieur du nouveau bâtiment de laboratoire et de bureau «Flux».

Du **flux de trésorerie** provenant des activités de financement, des sorties à hauteur de 10 mio CHF ont été enregistrées pour des paiements découlant principalement du leasing financier.

Les **liquidités et placements à court terme** ont perdu 106 mio CHF par rapport à 2020.

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Tableau 1: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Ecart Réalisé absolu
Contribution financière de la Confédération		2 373	2 373	2 355	18
Contribution aux loyers		230	230	244	- 14
Financement fédéral	7	2 604	2 604	2 600	4
Taxes d'études, formation continue	8	56	56	50	6
Fonds National Suisse (FNS)		270	268	263	5
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)		51	41	51	- 9
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)		84	87	80	7
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)		156	160	146	14
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)		151	136	136	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)		85	95	98	- 3
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	9	798	788	774	14
Dons et legs	10	79	122	142	- 19
Autres produits	11	122	127	114	13
Produits d'exploitation		3 658	3 697	3 680	17
Charges de personnel	5, 12, 28	2 343	2 426	2 490	- 64
Charges de biens et services	13	958	893	885	8
Amortissements	21, 23	252	266	255	11
Charges de transfert	14	149	56	51	4
Charges d'exploitation		3 702	3 641	3 682	- 41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 44	56	- 3	59
RÉSULTAT FINANCIER	15	- 3	26	11	15
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	-	28	32	- 4
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		- 47	110	41	69

Bilan consolidé

Tableau 2: Bilan du Domaine des EPF (consolidé)

mio CHF	Annexe	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
ACTIF CIRCULANT				
Liquidités et placements à court terme	16	1862	1968	-106
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	17	637	616	21
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	17	73	60	14
Placements financiers et prêts à court terme	22	488	464	25
Stocks	18	12	10	2
Actifs de régularisation	19	70	63	7
Total de l'actif circulant		3143	3181	-38
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles	21	2032	1967	65
Immobilisations incorporelles	21	60	62	-2
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	17	979	971	7
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	17	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	20	271	242	29
Placements financiers et prêts à long terme	22	64	52	12
Cofinancements	23	114	118	-5
Total de l'actif immobilisé		3518	3412	106
TOTAL DE L'ACTIF		6661	6592	69
CAPITAUX DE TIERS				
Engagements courants	24	168	189	-21
Engagements financiers à court terme	25	14	19	-4
Passifs de régularisation	26	179	151	28
Provisions à court terme	27	105	108	-3
Capitaux de tiers à court terme		466	467	-1
Fonds de tiers affectés	29	1605	1608	-3
Engagements financiers à long terme	25	327	335	-8
Engagements nets de prévoyance	28	615	1087	-473
Provisions à long terme	27	604	610	-6
Capitaux de tiers à long terme		3150	3640	-489
Total des capitaux de tiers		3616	4106	-490
CAPITAUX PROPRES				
Réserves de réévaluation		424	-27	452
Réserves d'entités associées	20	271	242	29
Dons, soutiens financiers, cofinancements*		953	912	42
Autres capitaux propres*		1397	1360	37
Total des capitaux propres		3045	2486	559
TOTAL DU PASSIF		6661	6592	69

* Les valeurs pour 2020 ne correspondent pas à celles publiées dans le Rapport financier 2020. Elles ont été modifiées en raison de l'adaptation rétroactive de l'inscription au bilan et de la saisie des catégories de réserves, qui ont été redéfinies en 2021. Veuillez consulter l'annexe 2, chapitre «Adaptation des valeurs de l'année précédente (retraitement)».

Tableau des capitaux propres consolidés

Tableau 3: Tableau des capitaux propres du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Autres capitaux propres								Total des capitaux propres
	Réserves de réévaluation	Réserves d'entités associées	Dons, soutiens financiers, cofinancements	Réserves liées à des projets de formation et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves avec affectation interne	Réserves sans affectation	Excédent (+) / déficit (-) au bilan	
2020									
État au 01.01.2020*	-1470	208	861	606	96	702	770	-70	1001
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des placements financiers	1								1
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	1442								1442
Variations des participations aux entités associées		2						-	2
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	1442	2						-	1445
Résultat de l'exercice								41	41
Augmentation (+) / diminution (-) des réserves**	-	32	51	47	16	64	-94	-52	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	1442	34	51	47	16	64	-94	-11	1485
État au 31.12.2020**	-27	242	912	653	113	766	676	-81	2486
2021									
Ajustements du retraitement au 01.01.***	-	-	-4	-	-	-	-	-	-4
État au 01.01.2021	-27	242	907	653	113	766	676	-81	2482
<i>Transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres:</i>									
Réévaluation des placements financiers	3								3
Réévaluation des engagements nets de prévoyance	449								449
Variations des participations aux entités associées		1						-	1
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	452	1						-	453
Résultat de l'exercice								110	110
Transferts durant l'exercice sous revue		27	46					-73	-
Transfert des réserves avec affectation interne				21	-1	21	-21		-
Affectation des réserves							-80	80	-
Ecarts de conversion dans les capitaux propres								-	-
Total des variations	452	29	46	21	-1	21	-101	117	563
État au 31.12.2021	424	271	953	674	112	786	575	36	3045

* L'état au 1^{er} janvier 2020 indique les valeurs après retraitement, qui ne correspondent donc pas aux valeurs publiées dans le Rapport financier 2020. Des informations détaillées concernant le retraitement au 1^{er} janvier 2020 sont disponibles à l'annexe 2, chapitre «Adaptation des valeurs de l'année précédente (retraitement)», et notamment dans le tableau 5.

** Les valeurs pour 2020/31.12.2020 ne correspondent pas à celles publiées dans le Rapport financier 2020. Elles ont été modifiées en raison de l'adaptation rétroactive de l'inscription au bilan et de la saisie des catégories de réserves, qui ont été redéfinies en 2021 (retraitement).

*** Concerne un reclassement des dons dans les capitaux de tiers.

Pendant l'année sous revue, les capitaux propres ont progressé, passant de 2486 à 3045 mio CHF. Deux facteurs ont surtout contribué à cette augmentation de 559 mio CHF des capitaux propres: une hausse des réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance de 449 mio CHF et le résultat de l'exercice de 110 mio CHF.

Les ajustements du retraitement au 1^{er} janvier 2020 sont en lien avec les directives modifiées concernant l'établissement du bilan et la comptabilisation des catégories de réserve nouvellement définies en 2021 (cf. annexe 2).

Réserves de réévaluation

La composante principale des réserves de réévaluation est le montant des bénéfices actuariels et de placement nets cumulés des régimes de prévoyance à prestations définies (417 mio CHF). Le bénéfice généré par la réévaluation comptabilisé dans l'année sous revue de 449 mio CHF est dû aux modifications des hypothèses financières (notamment taux d'actualisation) et démographiques ainsi qu'à un rendement positif des placements (détails cf. annexe 28 Engagements nets de prévoyance).

Les réserves de réévaluation des placements financiers selon IPSAS 29 ont augmenté de 3 mio CHF pour s'établir à 7 mio CHF. Le Domaine des EPF n'appliquant pas le *hedge accounting*, il n'y a pas d'opération dans les réserves issues d'opérations de couverture.

Dons, soutiens financiers, cofinancements

Les dons, soutiens financiers et cofinancements ont progressé de 46 mio CHF, car d'une part, le nombre de nouveaux contrats conclus est supérieur aux moyens utilisés et, d'autre part, des résultats positifs ont été générés à partir des mandats de gestion de fortune.

Réserves avec affectation interne

Les réserves avec affectation interne contiennent les engagements financiers des organes de direction (Conseil des EPF, directions des écoles, directions) visant à promouvoir les initiatives stratégiques et les projets. En font aussi partie les fonds fédéraux reçus mais pas encore utilisés pour les domaines stratégiques et les infrastructures de recherche. L'augmentation s'est élevée à 21 mio CHF. Sont incluses fin 2021 les réserves liées aux nominations de plus de 129 mio CHF (2020: 131 mio CHF) de l'ETH Zurich.

A l'EPFL, il y a eu de nouveaux engagements, notamment pour le financement de démarrage de chaires dans plusieurs facultés; le PSI a affiché une augmentation du fait des moyens déjà reçus pour les commandes réalisées pour la mise à niveau SLS 2.0. Au WSL, les fonds économisés pour la construction de remplacement de l'atelier de Birmensdorf ont été affectés à cette catégorie de réserves. En revanche, des fonds de réserve ont été utilisés en lien avec l'avancement des travaux du «nouveau bâtiment D» du WSL à Davos et le campus de recherche de l'Empa. En outre, les réserves ont diminué à l'ETH Zurich car des fonds ont été utilisés pour l'avancement des projets aux *ETH+ / Open ETH*, au *ETH-PSI Center for Quantum Computing* ainsi que pour l'achat d'installations au CSCS pour la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (stratégie HPCN).

Réserves sans affectation

Durant l'année sous revue, les réserves sans affectation ont été réduites de 101 mio CHF. Cette baisse est due à la promotion d'initiatives et de projets stratégiques par les organes de direction et aux fonds nécessaires pour couvrir les activités opérationnelles. Comme déjà en 2020, une grande partie du financement fédéral a été investie dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles. De ce fait, moins de fonds étaient disponibles pour l'exploitation, ce qui a contribué à réduire les réserves.

Excédent / déficit de bilan

L'excédent de 36 mio CHF au bilan au 31 décembre 2021 représente la valeur résiduelle de l'ensemble des capitaux propres, déduction faite des postes de capitaux propres présentés séparément. Il contient le résultat pas encore réparti (excédent) des années précédentes, le retraitement négatif résultant du passage aux normes IPSAS et des adaptations liées à ces normes, les augmentations et diminutions des dons, soutiens financiers, cofinancements et des réserves d'entités associées ainsi que l'affectation de la réserve de l'année.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau 4: Tableau des flux de trésorerie du Domaine des EPF (consolidés)

mio CHF	Annexe	2021	2020	Ecart absolu
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Résultat de l'exercice		110	41	69
Amortissements	21, 23	266	255	11
Résultat des entités associées et co-entreprises	20	-28	-32	4
Résultat financier non monétaire	15	-31	-29	-2
Variation de l'actif circulant net		-40	6	-45
Variation des engagements nets de prévoyance	28	-24	106	-130
Variation des provisions	27	-9	-5	-3
Variation des créances à long terme	17	-4	-46	41
Variation des fonds de tiers affectés	29	-5	71	-76
Reclassements et autres produits non monétaires		-37	-13	-24
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		198	354	-156
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Investissements				
Immobilisations corporelles	21	-289	-306	17
Immobilisations incorporelles	21	-4	-5	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	22	-54	-83	29
Total investissements		-348	-394	46
Désinvestissements				
Immobilisations corporelles	21	1	1	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-	-
Cofinancements	23	-	-	-
Prêts	22	1	-	-
Placements financiers à court et à long terme	22	52	1066	-1015
Total désinvestissements		53	1067	-1014
Dividendes perçus des entités associées	20	1	-	1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-295	674	-968
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	25	-	1	-1
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	25	-10	-10	1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-10	-9	-
Total flux de trésorerie		-106	1019	-1124
Liquidités et placements à court terme en début de période	16	1968	950	1018
Total flux de trésorerie		-106	1019	
Liquidités et placements à court terme en fin de période	16	1862	1968	-106
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme		-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:				
Dividendes perçus		5	4	1
Intérêts perçus		-	-	-
Intérêts payés		-8	-8	-

Annexe aux comptes annuels consolidés

1 Activité économique

Font partie du Domaine des EPF les deux écoles polytechniques fédérales – ETH Zurich et EPFL – ainsi que les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Relèvent également du Domaine des EPF le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) en tant qu'organe stratégique de direction et de surveillance ainsi que la Commission de recours interne des EPF.

Des informations détaillées sur l'activité économique, la gestion et le reporting du Domaine des EPF sont disponibles au chapitre Gouvernance (cf. rapport de gestion p. 35 ss.)

2 Bases de la présentation des comptes

Ces états financiers sont des comptes consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2021. Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en millions de francs (mio CHF).

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur les bases légales suivantes (directives et règlements compris) dans la version en vigueur à la clôture de l'exercice:

- Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales du 4 octobre 1991 (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance sur le domaine des écoles polytechniques fédérales du 19 novembre 2003 (Ordonnance sur le Domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF du 5 décembre 2014 (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 6.6)

Normes comptables

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables sur lesquelles ils reposent sont définies dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, RS 414.123).

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée durant l'exercice sous revue.

Normes IPSAS publiées mais pas encore appliquées

A la date de clôture du bilan, les normes IPSAS suivantes ont été publiées.

Norme	Titre	Entrée en vigueur
Divers	Modifications dans les normes IPSAS, 2019	01.01.2023
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	01.01.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux	01.01.2023

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans les comptes annuels consolidés actuels. Le Domaine des EPF analyse systématiquement leurs effets sur les comptes annuels consolidés. A l'heure actuelle, on ne s'attend pas à des répercussions majeures sur les comptes annuels consolidés.

La norme IPSAS 41 introduit des modifications dans l'évaluation, la classification et la correction de valeur des instruments financiers. Le Domaine des EPF estime que le reclassement et l'application des nouvelles règles d'évaluation ne devraient pas avoir de conséquences majeures. En raison de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation prévu par la norme IPSAS 41, une légère hausse des corrections de valeur relatives aux créances est prévisible. Le Domaine des EPF planifie une mise en œuvre anticipée au 1^{er} janvier 2022 (sans adaptation des données relatives aux années précédentes).

Il n'existe aucune autre modification ou interprétation qui ne soit encore applicable de manière contraignante et qui aurait un effet notable sur les comptes du Domaine des EPF.

Adaptation des valeurs des années précédentes (retraitement)

Durant l'année sous revue, une adaptation de la structure et de l'inscription au bilan des capitaux propres a été effectuée pour mettre en évidence la différence entre les réserves dont l'affectation est décidée en externe et celles affectées en interne. Cette adaptation permet de tenir compte des besoins du propriétaire. En particulier, les ressources figurant dans la catégorie «Dons, soutiens financiers et cofinancements» sont affectées en externe. Les montants reçus sont utilisés conformément aux exigences des bailleurs de fonds.

L'adaptation, durant l'année sous revue, de la présentation des catégories de réserves tient compte de cette spécificité. La modification des exigences relatives à l'inscription au bilan a entraîné une adaptation rétroactive des valeurs au 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2020. Il s'agit exclusivement de reclassements entre les différents postes des capitaux propres.

L'évaluation des postes des capitaux propres sur la base des nouvelles exigences a permis d'identifier deux opérations qui n'avaient pas été attribuées correctement par le passé. Elles ont également été corrigées au 1^{er} janvier 2020 et sont présentées séparément sous «Retraitement d'erreurs des années précédentes» dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Retraitement des capitaux propres consolidés du Domaine des EPF au 1^{er} janvier 2020

mio CHF	31.12.2019 / 01.01.2020 (publié)	Ajustement résultant du changement des principes de présentation des comptes	Retraitement d'erreurs des années précédentes	01.01.2020 (ajusté)
CAPITAUX PROPRES				
Réserves de réévaluation	-1 470	-	-	-1 470
Réserves d'entités associées	208	-	-	208
Dons et legs	583	- 581	- 2	-
Réserves liées à des projets de formation et de recherche	673	- 671	- 1	-
Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	110	- 110	-	-
Réserves libres	856	- 856	-	-
Cofinancements	123	- 123	-	-
Dons, soutiens financiers, cofinancements*	-	861	-	861
Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche**	-	606	-	606
Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration**	-	96	-	96
Réserves sans affectation***	-	755	15	770
Excédent (+) / déficit (-) au bilan	- 82	24	- 12	- 70
Total des capitaux propres	1 001	-	-	1 001

* Se compose des «Dons et legs», des «Cofinancements» ainsi que de certains postes des «Réserves liées à des projets de formation et de recherche», des «Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration» et des «Réserves libres»

** Correspond aux anciens postes «Réserves liées à des projets de formation et de recherche» ainsi que «Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration», après déduction des postes reclassés dans les «Dons, soutiens financiers, cofinancements», et en ajoutant les postes reclassés issus des «Réserves libres»

*** Correspond aux anciennes «Réserves libres», après déduction des postes reclassés dans les autres catégories

3 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation découlent des principes de présentation des comptes. Les comptes annuels consolidés reflètent fidèlement (*true and fair view*) la situation patrimoniale, financière et des revenus du Domaine des EPF.

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

Consolidation

Les comptes annuels consolidés du Domaine des EPF englobent les comptes annuels des deux EPF, des quatre établissements de recherche, du Conseil des EPF ainsi que ceux de toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle d'une ou plusieurs institutions mentionnées ou du Conseil des EPF. La valeur des participations dans des entités associées est également incluse dans les comptes consolidés.

On parle de contrôle lorsque, du fait de son engagement dans une entité, l'institution qui exerce ce contrôle ou le Conseil des EPF détient un pouvoir de décision sur les activités importantes pour la marche des affaires de l'entité et est, de ce fait, en mesure d'influencer ses résultats économiques. L'entité qui exerce le contrôle s'expose également à des résultats économiques variables ou dispose de droits sur ceux-ci. On considère généralement qu'il y a contrôle lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés au sein de l'entité. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

La consolidation est effectuée sur la base des comptes individuels des institutions, du Conseil des EPF et des entités contrôlées. Les créances, engagements, produits et charges issus de transactions internes au sein du Domaine des EPF ainsi que les participations et les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation. L'ensemble des comptes sont établis selon des principes homogènes, généralement à la même date.

Pour les entités contrôlées, il arrive que, du fait des délais impartis, les comptes de l'année précédente soient utilisés au lieu de ceux établis au 31 décembre de l'exercice sous revue. Une part négligeable des comptes consolidés du Domaine des EPF contient les comptes de l'exercice précédent, qui sont ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice sous revue.

Les participations dans des entités acquises durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent durant deux années consécutives les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte du contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente.

Il n'existe au sein du Domaine des EPF aucun intérêt non contrôlant (participation minoritaire) à prendre en compte.

Sont considérées comme des entités associées les entités sur lesquelles l'une des institutions ou le Conseil des EPF exerce une influence déterminante sans toutefois les contrôler. Généralement, une participation dans une entité associée est déterminante lorsqu'une institution ou le Conseil des EPF dispose de 20 à 50% des droits de vote. Ces participations ne sont pas entièrement consolidées, mais prises en compte selon la méthode de mise en équivalence et inscrites au bilan en tant que participations dans des entités associées. Avec la méthode de mise en équivalence, la valeur de la participation correspond à la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée proportionnellement des éventuelles modifications dans les actifs nets de l'entité associée.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée à l'annexe 35 Relations avec des entités contrôlées et associées.

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées dans une devise étrangère différente de la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

A la date de clôture du bilan, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture et les positions non monétaires au cours en vigueur le jour de la transaction. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières.

L'actif et le passif des entités contrôlées avec une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de la clôture, tandis que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie le sont au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et des comptes de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont les suivants:

Tableau 6: Principaux taux de change

Monnaie	Unité	Taux de clôture au		Taux moyen	
		31.12.2021	31.12.2020	2021	2020
EUR	1	1,0359	1,0817	1,0810	1,0705
USD	1	0,9107	0,8840	0,9143	0,9381
GBP	1	1,2332	1,2097	1,2575	1,2039
JPY	1000	7,9230	8,5680	8,3260	8,7890
SGD	1	0,6764	0,6698	0,6803	0,6802

Comptabilisation des produits

Chaque produit d'une entité est examiné pour savoir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou d'une transaction sans contrepartie (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) est comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture de services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux de tiers. Le produit est calculé et présenté en fonction de l'avancement du projet, sur la base des coûts relatifs à la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet sur la base des ressources utilisées.

Si la transaction ne présente ni contrepartie ni obligation de remboursement ou de prestation selon IPSAS 23, comme cela est généralement le cas pour les dons, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres de l'entité concernée augmentent d'autant.

Dans le cas des contrats de construction (IPSAS 11), les produits et les coûts générés par le contrat à la date de clôture des comptes sont comptabilisés comme des charges et des produits en fonction de l'état d'avancement des travaux. Les produits générés par le contrat sont évalués à la valeur réelle de la contrepartie reçue ou due. Le calcul des coûts pour les charges générées par le contrat est effectué à l'aide de méthodes prévisionnelles adaptées. Les contrats de construction affichant un solde passif sont comptabilisés comme des dettes, ceux affichant un solde actif comme des actifs.

Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les contributions allouées au Domaine des EPF par la Confédération ou le Parlement comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution de la Confédération aux loyers. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les fonds issus de la contribution financière de la Confédération qui ne sont pas utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant équivaut à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération qu'utilisent les institutions du Domaine des EPF. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

Taxes d'études, formation continue

Les produits provenant des taxes d'études, contributions aux frais de formation continue certifiante et non certifiante, ainsi que les autres taxes administratives sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les deux EPF et les institutions du Domaine des EPF se voient verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions liées à des projets dans le but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon leur nature, les contributions sont qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie.

Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Ces dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat.

Font également partie des dons les prestations en nature, dont on distingue les catégories suivantes:

- **Les biens en nature** (*goods in-kind*) sont comptabilisés au moment de la signature du contrat et portés à l'actif conformément aux prescriptions en vigueur.
- **Les droits d'utilisation d'actifs obtenus** (*donated rights*) au sens d'un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits. Ceux obtenus au sens d'un leasing financier sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation de prestation, celle-ci est inscrite au passif, et le produit est reconnu chaque année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation de prestation, le produit est entièrement reconnu lors de l'activation de l'actif.
- **Les prestations de services en nature obtenues** (*services in-kind*) ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées si elles sont significatives.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, de les distinguer et de les évaluer, les droits d'utilisation ainsi que les prestations de services en nature fournies dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est mentionnée en annexe.

Autres produits

Les autres produits incluent notamment les autres produits de prestations de services et les produits des immeubles. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie (IPSAS 9). Ils sont en principe comptabilisés et délimités à la date de la livraison ou de la fourniture de la prestation.

Liquidités et placements à court terme

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les avoirs à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds placés auprès de la Confédération lorsque leur durée totale ou résiduelle au moment du placement est inférieure à 90 jours. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

Créances

Les créances provenant de transactions avec contrepartie (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds concernant l'ensemble du projet défini par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, la somme totale du projet est généralement comptabilisée en tant que créance au moment de la conclusion du contrat, dans la mesure où la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne peuvent pas être remplis, le financement est indiqué dans les créances conditionnelles.

Les créances à long terme de plus de 10 mio CHF sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Des corrections de valeur sont opérées sur les créances en fonction de valeurs empiriques et d'évaluations au cas par cas.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur nette de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

Tableau 7: Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation ETH Zurich / EPFL	Durée d'utilisation établissements de recherche et Conseil des EPF
Immobilisations corporelles immobilières		
Terrains	illimitée	illimitée
Aménagements spécifiques au locataire <= 1 mio CHF	10 ans	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire > 1 mio CHF	selon les composants ¹	selon les composants ¹
Constructions et bâtiments	selon les composants ²	selon les composants ²
Biotopes et géotopes	illimitée	illimitée
Immobilisations corporelles mobilières		
Machines, appareils, outillages, équipements	5 ans	5-10 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux, etc.	5 ans	4-7 ans
Mobilier	5 ans	5-10 ans
Informatique et communications	3 ans	3-7 ans
Installations techniques d'exploitation (grands instruments de recherche)	-	10-40 ans ³

¹ Pour les immobilisations dont la valeur est supérieure à 1 mio CHF, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20-100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

³ On ne pourra s'écarter de cette pratique qu'exceptionnellement.

Les aménagements spécifiques au locataire et les installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément, si elles représentent une part significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements qui permettront de dégager un avantage économique ou public sur plusieurs années et dont la valeur peut être déterminée de façon fiable sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée.

La valeur résiduelle des immobilisations corporelles mises au rebut ou vendues est sortie du bilan. La date de sortie correspond au moment de la sortie physique de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont comptabilisés comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels et les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif. Ils figurent dans l'inventaire prévu à cet effet.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les logiciels informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée individuelle à déterminer, sur la période couvrant la durée d'utilisation estimée.

Dépréciations (immobilisations corporelles et incorporelles)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'utilisation ou de vente nette, la différence est comptabilisée avec effet sur le résultat. Si l'objectif principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance des flux monétaires.

Leasings

Les contrats de leasing portant sur des immeubles, des équipements, d'autres immobilisations corporelles et véhicules, pour lesquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée au Domaine des EPF, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et l'engagement découlant d'un leasing financier sont saisis à la juste valeur de l'objet loué ou à la valeur actuelle des redevances minimales de leasing, si celle-ci est inférieure. Chaque redevance de leasing est décomposée en amortissement et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing capitalisé. L'amortissement du bien en leasing s'opère par le biais de la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas garanti à la fin de la durée du leasing, par la durée contractuelle plus courte.

Les autres contrats de leasing pour lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur de leasing ou bailleur sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais dans le compte de résultat en tant que charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'une location sur le long terme sont évalués séparément.

Placements financiers et prêts

Les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur s'ils ont été acquis avec l'intention de générer des profits à court terme par une exploitation ciblée des prix du marché, ou s'ils ont été désignés comme des placements financiers évalués au prix du marché (p. ex. participations sans influence déterminante). Les variations de valeur sont portées au compte de résultat.

Les autres placements financiers à long terme qui sont détenus pour une durée illimitée et peuvent être vendus à tout moment pour couvrir un besoin en liquidités ou réagir aux nouvelles conditions du marché sont classifiés en tant que «disponibles à la vente» et portés au bilan à leur juste valeur ou à leur valeur d'acquisition si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat. Seule leur vente ou, le cas échéant, leur dépréciation (*impairment*), entraîne une comptabilisation au compte de résultat. La position «disponibles à la vente» contient par exemple les participations qui ne sont pas contrôlées ou influencées de manière notable.

Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan, soit à leur coût amorti (valeur nominale inférieure à 10 mio CHF et prêts et dépôts à court terme de plus de 10 mio CHF), soit à leur coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme de plus de 10 mio CHF). Cette méthode, conjuguée à l'actualisation des valeurs, répartit la différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement (agio / disagio) sur la durée du placement. Des corrections de valeur sont opérées sur la base d'évaluations au cas par cas.

Les instruments financiers dérivés sont détenus principalement dans un but de couverture ou en tant que position stratégique. L'évaluation est effectuée sans exception aux justes valeurs. Les réévaluations sont généralement comptabilisées au compte de résultat.

Immeubles détenus en tant qu'investissement financier

Les immeubles détenus en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et publiés dans les immobilisations corporelles.

Cofinancements

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction concernant des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents, que la Confédération inscrit au bilan au coût d'acquisition ou au coût de construction, déduction faite des amortissements cumulés. Du fait des amortissements en cours, la valeur des cofinancements est réduite dans la même proportion que celle des immeubles sous-jacents. Les cofinancements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

Engagements courants

La comptabilisation des engagements courants dans le bilan intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement et des valeurs de remplacement négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme étant à court terme si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de clôture du bilan. L'évaluation est effectuée généralement au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel est dû à un événement passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Engagements nets de prévoyance

Les engagements nets de prévoyance figurant au bilan sont évalués selon les méthodes d'IPSAS 39. Ils correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (*defined benefit obligation*, DBO), moins les actifs du régime à la valeur de marché. La caisse de prévoyance et les assurés du Domaine des EPF sont décrits à l'annexe 28 Engagements nets de prévoyance.

Les engagements de prévoyance et les services passés sont déterminés chaque année par des experts externes, selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*, PUC). Le calcul est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financiers (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont actualisées à la date de l'évaluation, en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Les engagements de prévoyance ont été évalués sur la base de l'effectif actuel des assurés de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2021 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2021 (p. ex. LPP 2020), en tenant compte des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2021, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. La juste valeur des actifs du régime est utilisée en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2021.

Les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés résultant de modifications de plans, les bénéfices et les pertes issus des indemnités du plan, les coûts administratifs ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance des charges de personnel sont présentés dans le compte de résultat.

Les modifications et les indemnités de plans de prévoyance sont imputées directement au compte de résultat dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis durant la période au cours de laquelle elles surviennent.

Les bénéfices et pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements dans le cadre de plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

La prise en compte du *Risk Sharing* dans l'évaluation des engagements de prévoyance se fait en deux étapes et nécessite la définition d'hypothèses supplémentaires. Comme pour les autres hypothèses financières et démographiques, il s'agit d'hypothèses émises du point de vue de l'employeur. Dans un premier temps, on suppose que la Commission de la caisse de prévoyance continuera également à prendre des mesures pour maintenir l'équilibre financier de la caisse de prévoyance et contrebalancer la réaffectation systématique entre actifs et retraités. La mesure de réduction des risques considérée comme la plus vraisemblable serait alors d'abaisser le taux de conversion à un niveau correct du point de vue actuariel. Dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt technique de 1,3% sur la base de tables périodiques, on obtient un abaissement du taux de conversion à 4,7%. Même dans l'hypothèse de la future réduction des prestations (due à la baisse du taux de conversion et aux mesures empiriques qui seront prises en compensation), il subsiste une lacune de financement structurelle, qui sera répartie dans un second temps de manière arithmétique entre l'employeur et les employés. On formule alors l'hypothèse que, conformément à l'échelonnement actuel des cotisations d'épargne réglementaires, la part de cette lacune de financement prise en charge par l'employeur est limitée à 64%. La part prise en charge par les employés est répartie de manière forfaitaire en une part acquise et une part à acquérir en fonction des années de service passées et de celles prévues pour l'avenir. La part déjà acquise diminue la valeur actuelle des engagements de prévoyance de l'employeur, tandis que la part à acquérir réduit les coûts futurs des services rendus de l'employeur.

Depuis l'introduction du *Risk Sharing*, les effets liés aux modifications du plan de prévoyance qui concernent les hypothèses émises dans le cadre du *Risk Sharing* ne sont plus inscrits au compte de résultat mais directement dans les capitaux propres en tant qu'élément de la réévaluation des engagements.

Fonds de tiers affectés

Les engagements résultant de projets affectés, issus de transactions sans contrepartie (IPSAS 23), sont présentés au bilan comme des fonds de tiers affectés. Ils sont classifiés exclusivement dans les capitaux de tiers à long terme, puisque ces projets durent en général plusieurs années et que, dans la plupart des cas, la part à court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée en raison de la nature des projets.

L'évaluation à la date de clôture du bilan se fait sur la base des obligations de prestation en cours. Elles représentent la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies à la date de clôture du bilan.

Capitaux propres

Les actifs nets ou capitaux propres représentent l'intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres du Domaine des EPF est la suivante:

Réserves de réévaluation (opérations sans incidence sur le résultat):

- **Réserves de réévaluation pour les placements financiers** classés comme «**disponibles à la vente**» et comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de la valeur de marché sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur vente.
- **Réserves de réévaluation résultant des engagements nets de prévoyance.** Les bénéfices et les pertes actuariels ainsi que ceux liés à des placements découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont comptabilisés dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat.
- **Réserves d'évaluation découlant des opérations de couverture.** Lorsque la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) est appliquée, les valeurs de remplacement positives et négatives découlant des opérations de couverture sont comptabilisées dans les capitaux propres sans incidence sur le résultat et dissoutes avec effet sur le résultat dès que l'opération de base est liquidée.

Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves issues de la part aux capitaux propres des entités associées, qui est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Ces réserves ne sont pas directement accessibles et elles sont affectées.

Dons, soutiens financiers et cofinancements

Cette position comprend les fonds de tiers non encore utilisés provenant de dons, de legs ainsi que d'autres types de soutiens financiers, qui sont soumis à conditions mais ne sont pas considérés comme des capitaux de tiers. Il s'agit exclusivement de fonds provenant de transactions sans contrepartie (IPSAS 23). Les revenus générés par les placements issus des fonds de tiers et les réserves constituées pour les fluctuations de valeur du portefeuille de titres (capital-risque) sont également comptabilisés dans cette catégorie. De plus amples informations sur les cofinancements sont disponibles dans la section «Cofinancements».

Réserves avec affectation interne

- **Réserves affectées en interne à des projets de formation et de recherche:** cette position montre qu'il existe différents engagements internes et que des réserves correspondantes ont dû être constituées afin de les couvrir. Il s'agit de réserves pour les projets de formation et de recherche, qui comprennent également les engagements liés aux nominations, c'est-à-dire des fonds que les nouvelles professeures et les nouveaux professeurs obtiennent dans le cadre des accords contractuels pour l'installation de leur chaire.
- **Réserves affectées en interne à des projets d'infrastructure et d'administration:** cette position comprend les réserves constituées pour les projets de construction ayant subi des retards et dans le cadre de plans d'épargne spécifiques destinés à des projets d'infrastructure concrets et des projets administration.

Réserves sans affectation

Les réserves sans affectation comprennent les fonds non utilisés qui, conformément aux normes IPSAS, ne sont pas soumis à des conditions contractuelles ou internes. Il n'existe pas d'affectation obligatoire limitée dans le temps ou liée à des objectifs particuliers.

Les réserves doivent avoir été réalisées. Leur constitution et leur dissolution interviennent au sein des capitaux propres.

Excédent/déficit au bilan

Cette position présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice, des augmentations ou diminutions (transferts durant l'exercice sous revue) des dons, soutiens financiers et cofinancements, des réserves d'entités associées et des affectations ou dissolutions de réserves (affectation de réserve).

Le report de résultat varie chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, il existe des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles

Un engagement conditionnel est un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur dont la survenance ne peut être influencée. Il s'agit aussi d'un engagement actuel résultant d'un événement passé dont la survenance est possible mais peu probable ou qui ne peut être porté au bilan par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est une position possible de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut être influencée.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture, qui, après cette date, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le «total des flux de trésorerie» correspond à la variation du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme compte tenu de l'influence des devises dans la consolidation de participations étrangères».

Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées, les quatre établissements de recherche et le Conseil des EPF sont définis en tant que secteurs. Les secteurs reflètent l'autonomie des institutions sur le plan opérationnel. Les transferts intersectoriels sont effectués sur la base des coûts.

4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management

Incertitudes relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

L'établissement des comptes annuels consolidés implique le recours à des estimations et des hypothèses conformément à des principes comptables généralement reconnus, dans le cadre desquels le management dispose d'une certaine marge d'appréciation. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations.

Cela concerne notamment les cas suivants:

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et d'expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et sur la valeur comptable future.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (dépréciation ou *impairment*).

Provisions, créances conditionnelles et engagements conditionnels

L'évaluation des provisions, des créances conditionnelles et des engagements conditionnels comporte une marge d'appréciation importante en ce qui concerne la probabilité et le volume des entrées et sorties de fonds. Par conséquent, les flux de trésorerie effectifs peuvent être plus ou moins importants.

Engagements nets de prévoyance

Le calcul des engagements nets de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour les engagements de prévoyance et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des évolutions futures pour les salaires et les rentes, ainsi que l'évolution démographique (espérance de vie future, invalidité, probabilité de départ) et les hypothèses relatives au partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) sont des éléments significatifs de l'évaluation actuarielle.

Comptabilisation des dons

Le Domaine des EPF obtient régulièrement des dons sous forme de valeurs patrimoniales qui, selon les normes IPSAS, doivent être portées à l'actif au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation du management.

Taux d'actualisation

Pour l'actualisation des créances, engagements et provisions, des taux d'actualisation uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur une prime de risque d'insolvabilité. En raison de la situation actuelle en matière d'intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

Appréciations du management relatives à l'application des méthodes de présentation des comptes et d'évaluation

Leasings financiers

Dans le cadre de la comptabilisation de deux contrats de location à long terme, l'EPFL a effectué les évaluations suivantes en 2017 et qui restent valables:

- Les deux contrats sont qualifiés de location-financement (leasing financier) étant donné que la majorité des avantages et des risques sont transférés à l'EPFL.
- Une sortie des contrats de bail après 30 ans représente actuellement le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer les contrats.

Immobilisations corporelles:

Après vérification, la durée d'utilisation effective des accélérateurs de particules du PSI s'élève à 45 ans en 2019. Les installations techniques d'exploitation sont en principe amorties sur 10 à 40 ans, mais il est possible de déroger exceptionnellement à cette règle. Sur la base de données techniques et des expériences acquises en la matière, il convient dans ce cas de prévoir une durée d'utilisation plus longue.

Provisions

Il existe au PSI des provisions à hauteur de 540 mio CHF (contre 542 mio CHF l'année précédente, cf. annexe 27 Provisions) destinées au démantèlement des accélérateurs de particules et à l'élimination des déchets radioactifs. Ces provisions se fondent sur la note de discussion «Financement de l'élimination des déchets radioactifs entrant dans le domaine de responsabilité de la Confédération» ainsi que sur la décision correspondante adoptée en avril 2015 par le Conseil fédéral.

Ce montant repose sur des estimations des frais liés à l'élimination des déchets pour la Confédération et le Domaine des EPF, ces estimations étant basées sur l'étude de coûts concernant le stockage en couches géologiques profondes qui a été réalisée par Swissnuclear en 2016 (KS16). Le Conseil fédéral a pris acte de cette étude le 30 novembre 2018. Ce montant correspond à l'estimation à la valeur actuelle des frais globaux attendus jusqu'au stockage effectif en couches géologiques profondes.

Il est renoncé à tenir compte d'un taux de renchérissement et d'un escompte concomitant des provisions puisque cela ne permettrait pas de tirer de conclusion fiable. Le renchérissement ainsi que les sorties de fonds prévues dépendent, pour une large part, de la date du stockage définitif.

L'estimation des frais globaux de l'élimination des déchets radioactifs pour la Confédération est actualisée tous les cinq ans. En 2023, les résultats de l'étude de coûts KS21 désormais disponible seront segmentés par entité concernée. C'est à ce moment que la réévaluation sera effectuée.

5 Comparaison par rapport au budget

Tableau 8: Compte de résultat du Domaine des EPF (consolidé) – comparaison comptes 2021 / budget 2021 définitifs

mio CHF	Budget 2021			Réalisé 2021	Ecart vs B2021 Définitif absolu
	Approuvé	Réconcilia- tion de la contribution financière de la Con- fédération / Effets IPSAS	Définitif		
Contribution financière de la Confédération	2 373	–	2 373	2 373	–
Contribution aux loyers	230	–	230	230	–
Financement fédéral	2 604	–	2 604	2 604	–
Taxes d'études, formation continue	56	–	56	56	–
Fonds National Suisse (FNS)	270	–	270	268	–2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	51	–	51	41	–10
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	84	–	84	87	3
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	156	–	156	160	4
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	151	–	151	136	–15
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	85	–	85	95	10
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	798	–	798	788	–10
Dons et legs	79	–	79	122	44
Autres produits	122	–	122	127	5
Produits d'exploitation	3 658	–	3 658	3 697	39
Charges de personnel	2 370	–27	2 343	2 426	83
Charges de biens et services	958	–	958	893	–65
Amortissements	252	–	252	266	14
Charges de transfert	149	–	149	56	–93
Charges d'exploitation	3 729	–27	3 702	3 641	–61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	–71	27	–44	56	100
RÉSULTAT FINANCIER	–3	–	–3	26	29
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	28	28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–74	27	–47	110	157

Tableau 9: Transferts de crédits Domaine des EPF, budget 2021

mio CHF	Conseil des EPF	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Total Crédit
Etat au 01.01.2021 (Arrêté fédéral la du 16.12.2020)	68,8	1146,3	652,2	296,8	56,8	96,4	56,0	2373,3
Variations:								
Transferts de crédits internes au domaine des EPF (aucun transfert en faveur ou au détriment du crédit A202.0134 «Constructions du Domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC durant l'année sous revue)	-	4,7	2,0	-0,4	-0,5	-9,3	3,5	-
Cessions, Conseil des EPF:								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-15,9			4,3		11,6		-
Projets de collaboration:								
<i>A new electron-beam lithography system for the QT initiative</i>	-2,0			2,0				-
<i>Blue-Green Biodiversity (BGB)</i>	-5,0				2,5		2,5	-
<i>Engineering Humanitarian Aid</i>	-5,0	3,0	2,0					-
<i>Materials Discovery Initiative</i>	-1,0	0,5		0,5				-
<i>Rapid Access X-ray Chemical and Structural Analysis at SLS</i>	-3,0			3,0				-
<i>Synthetic Fuels from Renewable Resources (Synfuel)</i>	-6,2			3,1		3,1		-
Transferts de crédit à l'int. des infrastructures de recherche national et des projets de recherche:								
Catalysis Hub Cat+	-12,0	4,9	7,1					-
Transferts de crédit à l'int. des grands axes stratégiques de recherche:								
Santé personnalisée et technologies associées	-11,3	8,5	1,8	0,7	-	0,3	-	-0,0
<i>Advanced Manufacturing</i>	-13,9	3,4	3,6	3,1	-	3,9	-	-
Science des données	-10,8	4,7	4,5	0,9	0,2	0,3	0,2	0,0
Divers transferts de crédits	-	-	-0,1	-	-	2,1	-2,0	-
Etat au 31.12.2021	-17,2	1176,0	673,1	313,9	58,8	108,4	60,2	2373,3

Le budget 2021 approuvé par le Parlement le 16 décembre 2020 comprend une contribution financière de la Confédération, d'un montant de 2373 mio CHF (Tome 3, Arrêtés fédéraux). Le résultat de l'exercice consolidé 2021 budgétisé s'élève à -74 mio CHF selon le rapport sur le budget 2021 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juin 2020).

Par rapport au budget 2021 approuvé, le budget définitif 2021 comporte un ajustement qui a conduit à un résultat de l'exercice budgétisé de -47 mio CHF. Il s'agit de la comptabilisation des charges de prévoyance nettes selon IPSAS 39, d'un montant de -27 mio CHF.

En revanche, les transferts de crédits présentés dans le tableau 9 n'ont eu aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2021 budgétisé, car les produits et les charges ont enregistré les mêmes variations.

Pour la budgétisation, les entités contrôlées ou influencées de manière déterminante par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés. Ceci cause l'un des écarts lors de la comparaison entre les comptes annuels et le budget 2021.

Les autres valeurs du budget définitif 2021 correspondent au budget approuvé conformément au rapport sur le budget 2021 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF.

6 Rapports sectoriels

Dans le Domaine des EPF, les deux EPF sous-consolidées et les quatre établissements de recherche sont désignés en tant que secteurs.

Compte de résultat par secteur

Tableau 10: Compte de résultat 2021 par secteur

mio CHF	2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1176	673	314	59	108	60	-17	2 373
Contribution aux loyers	134	56	19	4	12	4	1	230
Financement fédéral	1310	730	333	62	121	64	-17	2 604
Taxes d'études, formation continue	36	18	2	-	-	-	-	56
Fonds National Suisse (FNS)	135	97	16	7	8	5	-	268
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	18	11	1	-	10	-	-	41
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	36	17	11	13	6	6	-	87
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	81	62	9	1	6	1	-	160
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	61	50	13	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	34	44	14	3	4	1	-	95
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	366	281	63	25	48	14	-	788
Dons et legs	89	33	-	-	-	-	-	122
Autres produits	37	50	52	3	8	1	-	127
Produits d'exploitation	1 837	1 113	450	90	177	79	-17	3 697
Charges de personnel	1199	707	268	72	118	55	10	2 426
Charges de biens et services	476	248	102	19	41	18	4	893
Amortissements	101	78	69	2	13	4	-	266
Charges de transfert	27	27	2	1	1	-	12	56
Charges d'exploitation	1 803	1 060	442	94	173	78	26	3 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	34	52	9	-3	5	2	-42	56
RÉSULTAT FINANCIER	32	-6	-	-	-	-	-	26
Résultat des entités associées et co-entreprises	27	-	1	-	-	-	-	28
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	94	46	10	-3	5	1	-42	110

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -10 mio CHF; dons et legs: -1 mio CHF; autres produits: -22 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -16 mio CHF; charges de transfert: -15 mio CHF)

Tableau 11: Compte de résultat 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Contribution financière de la Confédération	1151	653	302	58	109	52	31	2355
Contribution aux loyers	142	61	20	4	13	4	1	244
Financement fédéral	1293	713	321	62	123	56	32	2600
Taxes d'études, formation continue	31	17	2	-	-	-	-	50
Fonds National Suisse (FNS)	129	95	18	7	9	5	-	263
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	15	4	1	10	-	-	51
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	25	14	15	15	7	5	-	80
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	72	59	7	1	6	-	-	146
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	60	47	16	-	13	1	-	136
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	49	32	14	3	4	2	-	98
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	356	261	74	28	49	14	-	774
Dons et legs	120	23	1	-	1	-	-	142
Autres produits	36	49	41	2	8	1	-	114
Produits d'exploitation	1835	1063	438	92	180	70	32	3680
Charges de personnel	1226	724	277	73	126	56	10	2490
Charges de biens et services	489	239	89	18	41	18	4	885
Amortissements	95	76	66	2	12	4	-	255
Charges de transfert	27	21	1	1	3	-	14	51
Charges d'exploitation	1837	1061	433	94	181	78	28	3682
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 2	2	5	- 2	- 1	- 8	4	- 3
RÉSULTAT FINANCIER	20	- 8	-	-	-	-	-	11
Résultat des entités associées et co-entreprises	33	-1	-	-	-	-	-	32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	51	- 8	5	- 2	- 1	- 8	4	41

* Y compris écritures de consolidation (contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques: -7 mio CHF; dons et legs: -3 mio CHF; autres produits: -21 mio CHF; charges de personnel: -3 mio CHF; charges de biens et services: -12 mio CHF; charges de transfert: -17 mio CHF)

Bilan par secteur

Tableau 12: Bilan par secteur au 31 décembre 2021

mio CHF	31.12.2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	821	629	142	40	106	51	72	1862
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	315	211	50	22	36	6	–	637
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	32	17	24	1	3	1	–	73
Placements financiers et prêts à court terme	355	17	–	42	46	28	–	488
Stocks	7	3	3	–	–	–	–	12
Actifs de régularisation	36	17	12	–	1	2	–	70
Total de l'actif circulant	1566	893	232	106	192	89	72	3143
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	660	392	881	10	67	21	–	2032
Immobilisations incorporelles	4	54	2	–	–	–	–	60
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	631	214	111	20	42	7	–	979
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	–	–	–	–	–	–	–	–
Participations dans des entités associées et co-entreprises	230	34	7	–	–	–	–	271
Placements financiers et prêts à long terme	7	8	2	–	1	–	52	64
Cofinancements	43	64	–	–	6	–	–	114
Total de l'actif immobilisé	1574	766	1003	30	116	28	52	3518
TOTAL DE L'ACTIF	3140	1659	1235	136	309	117	124	6661
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	91	54	17	5	4	2	1	168
Engagements financiers à court terme	–	14	–	–	–	–	–	14
Passifs de régularisation	100	45	22	3	7	2	–	179
Provisions à court terme	45	29	15	5	7	3	1	105
Capitaux de tiers à court terme	237	142	54	13	17	8	2	466
Fonds de tiers affectés	793	521	125	57	90	18	–	1605
Engagements financiers à long terme	19	314	–	–	–	–	46	327
Engagements nets de prévoyance	286	165	83	23	39	15	4	615
Provisions à long terme	25	15	554	3	4	2	–	604
Capitaux de tiers à long terme	1123	1016	762	83	133	35	50	3150
Total des capitaux de tiers	1361	1157	816	96	150	42	52	3616
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	202	128	47	14	20	11	2	424
Réserves d'entités associées	230	34	7	–	–	–	–	271
Dons, soutiens financiers, cofinancements	757	161	24	–	7	2	2	953
Autres capitaux propres**	591	179	341	26	131	62	67	1397
Total des capitaux propres	1780	502	419	40	158	75	71	3045
TOTAL DU PASSIF	3140	1659	1235	136	309	117	124	6661

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: -7 mio CHF, actif immobilisé: -52 mio CHF, capitaux de tiers: -58 mio CHF)

** Des informations détaillées sur les Autres capitaux propres du Domaine des EPF sont disponibles dans le Tableau des capitaux propres. Des informations détaillées sur chaque secteur figurent dans le compte annuel publié par l'institution en question.

Tableau 13: Bilan par secteur au 31 décembre 2020

mio CHF	31.12.2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités et placements à court terme	914	619	105	49	112	55	114	1968
Créances à court terme sur transactions sans contrepartie	305	207	42	20	36	7	-	616
Créances à court terme sur transactions avec contrepartie	34	14	10	1	3	1	-	60
Placements financiers et prêts à court terme	323	16	21	38	41	25	-	464
Stocks	6	3	2	-	-	-	-	10
Actifs de régularisation	32	15	13	-	2	3	-	63
Total de l'actif circulant	1614	873	191	108	193	92	114	3181
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations corporelles	572	394	908	10	61	22	-	1967
Immobilisations incorporelles	3	56	2	-	-	-	-	62
Créances à long terme sur transactions sans contrepartie	648	225	89	23	19	5	-	971
Créances à long terme sur transactions avec contrepartie	-	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans des entités associées et co-entreprises	202	34	6	-	-	-	-	242
Placements financiers et prêts à long terme	6	7	1	-	-	-	43	52
Cofinancements	45	67	-	-	7	-	-	118
Total de l'actif immobilisé	1476	783	1006	33	88	26	43	3412
TOTAL DE L'ACTIF	3 091	1 656	1 197	141	281	118	158	6 592
CAPITAUX DE TIERS								
Engagements courants	113	53	10	6	8	4	1	189
Engagements financiers à court terme	-	18	-	-	-	-	-	19
Passifs de régularisation	86	38	18	2	5	2	-	151
Provisions à court terme	49	31	13	5	6	3	1	108
Capitaux de tiers à court terme	248	140	41	13	19	9	2	467
Fonds de tiers affectés	815	547	107	59	64	17	-	1608
Engagements financiers à long terme	19	322	-	-	-	-	37	335
Engagements nets de prévoyance	515	287	146	36	69	26	8	1087
Provisions à long terme	27	16	558	3	5	2	-	610
Capitaux de tiers à long terme	1375	1171	811	98	138	45	45	3640
Total des capitaux de tiers	1623	1311	851	111	157	54	47	4106
CAPITAUX PROPRES								
Réserves de réévaluation	-16	12	-14	1	-8	-1	-1	-27
Réserves d'entités associées	202	34	6	-	-	-	-	242
Dons, soutiens financiers, cofinancements**	713	164	24	-	8	2	2	912
Autres capitaux propres**	569	135	330	29	125	64	109	1360
Total des capitaux propres	1467	345	345	30	124	64	110	2486
TOTAL DU PASSIF	3 091	1 656	1 197	141	281	118	158	6 592

* Y compris écritures de consolidation (actif circulant: -6 mio CHF, actif immobilisé: -43 mio CHF, capitaux de tiers: -49 mio CHF)

** Les valeurs ne correspondent pas à celles publiées dans le Rapport financier 2020. Elles ont été modifiées en raison de l'adaptation rétroactive de l'inscription au bilan et de la saisie des catégories de réserves, qui ont été redéfinies en 2021. Veuillez consulter l'annexe 2, chapitre «Adaptation des valeurs de l'année précédente (retraitement)».

Tableau des flux de trésorerie par secteur

Tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2021 par secteur

mio CHF	2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	94	46	10	-3	5	1	-42	110
Amortissements	101	78	69	2	13	4	-	266
Résultat des entités associées et co-entreprises	-27	-	-1	-	-	-	-	-28
Résultat financier non monétaire	-30	-1	-	-	-	-	-	-31
Variation de l'actif circulant net	-20	-4	-10	-2	-1	-2	-	-40
Variation des engagements nets de prévoyance	-13	-7	-2	-1	-2	-	-	-24
Variation des provisions	-5	-3	-1	-	-	-	-	-9
Variation des créances à long terme	20	11	-22	3	-22	-2	-	-4
Variation des fonds de tiers affectés	-22	-27	18	-1	26	2	-	-5
Reclassements et autres produits non monétaires	-34	-3	1	-	-1	-	-	-37
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	65	91	60	-2	17	2	-42	198
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	-154	-70	-43	-2	-17	-3	-	-289
Immobilisations incorporelles	-2	-1	-1	-	-	-	-	-4
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	-28	-1	-	-5	-6	-3	-11	-54
Total investissements	-184	-72	-44	-7	-23	-6	-11	-348
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	1	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	1
Placements financiers à court et à long terme	27	1	21	-	-	-	3	52
Total désinvestissements	27	1	21	-	-	-	3	53
Dividendes perçus des entités associées	-	-	1	-	-	-	-	1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-157	-71	-22	-7	-23	-6	-8	-295
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	-	-	-	-	-	11	-
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	-9	-	-	-	-	-3	-10

Suite du tableau 14: Tableau des flux de trésorerie 2021 par secteur

mio CHF	2021							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-9	-	-	-	-	8	-10
Total flux de trésorerie	-93	11	38	-9	-6	-4	-42	-106
Liquidités et placements à court terme en début de période	914	619	105	49	112	55	114	1968
Total flux de trésorerie	-93	11	38	-9	-6	-4	-42	-106
Liquidités et placements à court terme en fin de période	821	629	142	40	106	51	72	1862
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	5	-	-	-	-	-	-	5
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-8

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 8 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -8 mio CHF)

Tableau 15: Tableau des flux de trésorerie 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat de l'exercice	51	- 8	5	- 2	- 1	- 8	4	41
Amortissements	95	76	66	2	12	4	-	255
Résultat des entités associées et co-entreprises	- 33	1	-	-	-	-	-	- 32
Résultat financier non monétaire	- 29	-	-	-	-	-	-	- 29
Variation de l'actif circulant net	37	- 13	- 23	5	-	- 1	-	6
Variation des engagements nets de prévoyance	52	29	13	3	5	3	-	106
Variation des provisions	- 2	3	- 6	-	-	-	-	- 5
Variation des créances à long terme	- 39	- 13	- 15	13	-	-	-	- 46
Variation des fonds de tiers affectés	40	35	10	- 16	3	-	-	71
Reclassements et autres produits non monétaires	- 14	-	1	-	-	-	-	- 13
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	158	110	51	5	19	- 2	4	354
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Investissements								
Immobilisations corporelles	- 176	- 60	- 50	- 2	- 13	- 5	-	- 306
Immobilisations incorporelles	- 1	- 2	- 1	-	-	-	-	- 5
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	- 67	-	-	- 5	-	-	- 11	- 83
Total investissements	- 244	- 63	- 51	- 7	- 14	- 5	- 11	- 394
Désinvestissements								
Immobilisations corporelles	-	-	1	-	-	-	-	1
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Cofinancements	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements financiers à court et à long terme	833	232	-	-	-	-	1	1066
Total désinvestissements	833	232	1	-	-	-	1	1067
Dividendes perçus des entités associées	-	-	-	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	589	169	- 50	- 7	- 14	- 5	- 10	674
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	1	-	-	-	-	11	1

Suite du tableau 15: Tableau des flux de trésorerie 2020 par secteur

mio CHF	2020							Domaine des EPF*
	ETH Zurich	EPFL	PSI	WSL	Empa	Eawag	Conseil des EPF	
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	-10	-	-	-	-	-1	-10
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-9	-	-	-	-	10	-9
Total flux de trésorerie	747	270	1	-2	5	-7	4	1019
Liquidités et placements à court terme en début de période	168	349	103	51	106	63	110	950
Total flux de trésorerie	747	270	1	-2	5	-7	4	1019
Liquidités et placements à court terme en fin de période	914	619	105	49	112	55	114	1968
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation:								
Dividendes perçus	4	-	-	-	-	-	-	4
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	-1	-7	-	-	-	-	-	-8

* Y compris écritures de consolidation (variation des créances à long terme: 10 mio CHF, flux de trésorerie provenant des activités de financement: -10 mio CHF)

7 Financement fédéral

Contribution financière de la Confédération

Tableau 16: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Contribution financière de la Confédération	2373	2355	18

Les fonds disponibles du plafond de dépenses approuvé du Domaine des EPF pour 2021 à 2024 se répartissent entre le crédit «Contribution financière de la Confédération» et le crédit d'investissement «Constructions du Domaine des EPF». Tandis que le premier est rattaché au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le crédit d'investissement est géré par l'intermédiaire du Département fédéral des finances DFF (UA 620 0FCL).

Seuls les fonds issus du crédit «contribution financière » que le Domaine des EPF utilise pour les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral conformément au Message FRI 2021– 2024 (ACF du 21 avril 2021) sont intégrés dans les comptes annuels consolidés.

Par rapport à 2020, la contribution financière a augmenté de 18 mio CHF, soit de 1%. En 2020, les fonds de la contribution financière avaient été transférés dans le crédit d'investissement; en 2021, aucun transfert de crédit n'a été effectué.

La contribution financière versée aux institutions du Domaine des EPF se compose comme suit:

- la **contribution de base** de 2246 mio CHF (2020: 2230 mio CHF) et
- les **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** de 167 mio CHF (2020: 123 mio CHF) ainsi que
- le montant annuel alloué pour le financement du **démantèlement des accélérateurs** (11 mio CHF)

Le Conseil des EPF a utilisé des fonds issus des réserves, d'un montant de 51 mio CHF (2020: 9 mio CHF), pour couvrir l'excédent des dépenses résultant de l'affectation susmentionnée.

Les **fonds stratégiques pour les projets dans l'enseignement et la recherche** se composent de la manière suivante:

- les grands axes stratégiques de recherche:
 - «Santé personnalisée et technologies associées», «*Advanced Manufacturing*» et «Science des données», à hauteur de 36 mio CHF (2020: 25 mio CHF)
- pour les grandes infrastructures de recherche conformément à l'objectif 3 des objectifs stratégiques:
 - la mise à niveau du «*Sustained scientific user lab for simulation based science*» au CSCS de Lugano de l'ETH Zurich (HPCN-24), avec 23 mio CHF (2020: 23 mio CHF);
 - la poursuite du projet «*Blue Brain*» de l'EPFL, avec 22 mio CHF (2020: 21 mio CHF);
 - la mise à niveau de la Swiss Light Source au PSI (SLS 2.0) avec 25 mio CHF
 - la création du *Catalysis Hub* dédié à la recherche de processus catalytiques de l'ETH Zurich et de l'EPFL, avec 12 mio CHF
- pour six projets de coopération au sein du Domaine des EPF au total 22 mio CHF, et 8 mio CHF pour le projet pluriannuel Empa *Site Masterplan* (nouvelle installation de campus)
- pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage de projets stratégiques pour l'enseignement et la recherche, 19 mio CHF (2020: 19 mio CHF).

En 2020, les initiatives stratégiques suivantes ont disposé pour la dernière fois (fin du Message FRI 2017–2020) des fonds suivants:

- pour la mise en œuvre du plan d'action Numérisation 15 mio CHF
- pour les grandes infrastructures de recherche: ligne de faisceaux ATHOS au SwissFEL du PSI 13 mio CHF et modernisation des détecteurs CMS du CERN 4 mio CHF
- ainsi que la contribution au *Swiss Plasma Center*, d'un montant de 3 mio CHF

La Confédération finance aussi le **démantèlement des accélérateurs** du PSI et l'élimination des déchets radioactifs. Les provisions constituées par le PSI (pour des activités allant jusqu'au stockage en couches géologiques profondes), sur la base d'une estimation des coûts réalisée par la Confédération en 2018, se montent à 540 mio CHF pendant l'année sous revue. Le montant annuel alloué par la Confédération s'élevait toujours à 11 mio CHF (cf. annexe 27 Provisions).

Contribution de la Confédération aux loyers

Tableau 17: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Contribution aux loyers	230	244	-14

La contribution de la Confédération aux loyers doit couvrir les dépenses pour la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit ne fait pas partie des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Il a une incidence sur les finances, mais pas sur les dépenses (pas de flux de trésorerie). Les amortissements et les coûts du capital des biens immobiliers appartenant à la Confédération servent de base aux calculs.

Le crédit est inscrit pour un même montant comme charge au DEFR et comme produit à l'OFCL.

La rémunération a été diminuée par rapport à 2020. Le taux théorique de rendement servant de base pour le capital moyen utilisé était de 1,25% (2020: 1,5%).

8 Taxes d'études, formation continue

Tableau 18: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Taxes d'études, formation continue	56	50	6

Les finances de cours et les frais d'inscription pour les études et la formation continue ainsi que d'autres taxes sont régis par l'Ordonnance du Conseil des EPF sur les taxes perçues dans le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (RS 414.131.7 du 31 mai 1995; version du 1^{er} septembre 2018).

Le poste Taxes d'études et formation continue comporte tous les produits que le Domaine des EPF perçoit pour ses prestations de formation. Pendant l'année sous revue, 36 mio CHF (2020: 31 mio CHF) sont revenus à l'ETH Zurich, 18 mio CHF (2020: 17 mio CHF) à l'EPFL et 2 mio CHF (2020: 2 mio CHF) au PSI.

Les produits issus des taxes d'études des programmes de bachelor et de master ont été de 36 mio CHF (ETH Zurich: 23 mio CHF; EPFL 13 mio CHF) contre 33 mio CHF en 2020. Cette hausse de 3 mio CHF par rapport à 2020 est due à la progression du nombre d'étudiantes et d'étudiants et à l'augmentation modérée des taxes d'études. Par rapport à 2020, le nombre d'étudiantes et d'étudiants en bachelor et en master ainsi que le nombre de doctorantes et de doctorants ont augmenté (cf. rapport de gestion, fig. 5: Etudiantes et étudiants et doctorantes et doctorants par niveau d'études, p. 93). Les taxes d'études annuelles ont été relevées de 300 CHF progressivement depuis l'automne 2019 (point 1 Finance de cours, annexe de l'Ordonnance sur les taxes du Domaine des EPF, pour les semestres d'automne 2019 et de printemps 2020: +80 CHF; dès le semestre d'automne 2020 et après: 70 CHF supplémentaires).

Les produits du PSI proviennent du centre de formation du PSI composé de l'école de radioprotection et de l'académie du PSI.

Le produit total comprend en outre les taxes administratives, notamment les inscriptions et les taxes d'examen, ainsi que les frais pour l'utilisation des bibliothèques. Pendant l'année sous revue, ils étaient de 5 mio CHF (2020: 5 mio CHF).

Les taxes d'études et les produits issus de la formation continue représentent près 2% du produit d'exploitation de l'ETH Zurich et de l'EPFL en 2021.

9 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les catégories de produits résultant des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques affichent une certaine disparité pendant l'année sous revue: tandis que les produits des programmes-cadres de recherche européens et ceux de la recherche sectorielle ont augmenté respectivement de 9% et 8%, les produits résultant des contributions d'Innosuisse ont diminué (-18%). Les autres catégories de produits sont restées similaires à l'exercice précédent; le total de toutes les catégories de produits dépassait celui de 2020 (14 mio CHF ou 2% par rapport à 2020).

Sur le volume total des produits, 628 mio CHF (soit 80%) ont été attribués à des transactions sans contrepartie (IPSAS 23), généralement à l'encouragement de la recherche, et 160 mio CHF (soit 20%) à des transactions avec contrepartie (IPSAS 9), notamment à la recherche sous mandat et aux prestations de services scientifiques. Ces deux parts demeurent stables au fil des années.

L'évolution des différentes catégories fait apparaître les éléments suivants:

En 2021, les produits de projets déjà élevés du **Fonds national suisse (FNS)** ont progressé de 5 mio CHF, pour s'établir à 268 mio CHF du fait de la hausse des activités de recherche. Environ 87% des produits sont revenus une nouvelle fois aux deux EPF (ETH Zurich: 135 mio CHF; EPFL: 97 mio CHF).

Innosuisse a financé et dirigé jusqu'à la fin 2020 l'exploitation des centres de compétences pour la recherche énergétique des *Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER)*. L'achèvement de ces projets se traduit par une baisse des produits pendant l'année sous revue. Les nouveaux projets bénéficiant de contributions se trouvent seulement en phase de démarrage et n'ont donc généré que peu de produits. La plus grande partie revient une nouvelle fois à l'ETH Zurich (2021: 18 mio CHF; 2020: 22 mio CHF), l'EPFL (2021: 11 mio CHF; 2020: 15 mio CHF) et l'Empa (2021: 10 mio CHF; 2020: 10 mio CHF).

La mise en œuvre de projets et de mandats pour la **recherche sectorielle de la Confédération** a progressé pendant l'année sous revue, surtout à l'ETH Zurich et à l'EPFL (respectivement +11 et +3 mio CHF). Cependant, les produits des mandats de recherche de la Confédération se sont contractés au PSI et au WSL (respectivement de -4 et de -2 mio CHF). La baisse au WSL s'explique par la contribution de l'OFEV pour la prévention d'avalanches, qui a été intégrée en 2021 dans la contribution financière de la Confédération au profit du Domaine des EPF.

Le degré de mise en œuvre élevé des **programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)** a dépassé nettement le produit de l'année précédente (2021: 160 mio CHF; 2020: 146 mio CHF). Cela reflète les grands progrès réalisés dans les projets Horizon 2020 (2014-2020) et les projets *ERC Grants*. Le total des produits de l'année sous revue contient encore quelques produits qui touchent à leur fin, issus de la réalisation de projets financés ces dernières années par des fonds fédéraux via le Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (2021: 1 mio CHF; 2020: 4 mio CHF).

Tableau 19: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	2021	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	2020	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds National Suisse (FNS)	268	268	-	263	263	-	5
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	41	41	-	51	51	-	-9
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	87	47	40	80	48	33	7
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRD)	160	160	-	146	146	-	14
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	136	49	87	136	53	83	-
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	95	63	32	98	63	36	-3
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	788	628	160	774	623	151	14

Par rapport à 2020, les produits issus de la **collaboration avec le secteur privé** sont restés stables pour tout le domaine. L'EPFL a affiché une augmentation parce qu'elle a pu enregistrer plus de produits issus de projets bénéficiant de contributions par les fondations. Au PSI, les produits ont diminué du fait de la pandémie; ils ont légèrement augmenté dans les autres entités ou sont restés au niveau de 2020. En comparaison à long terme, les projets de recherche qui reposent principalement sur des projets avec contrepartie (IPSAS 9) se montrent très volatils, ce qui entraîne des fluctuations des produits.

Les **autres fonds de tiers** liés à des projets incluent notamment les contributions obtenues dans le cadre de coopérations avec les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales. L'EPFL a enregistré une forte augmentation des produits (+13 mio CHF) issus notamment de la collaboration concernant le Centre Dubochet avec l'Université de Lausanne. Les produits de l'ETH Zurich, l'Empa et l'Eawag ont en revanche diminué car moins de projets ont été réalisés par rapport à l'année dernière, ce qui a entraîné une baisse des montants (total -16 mio CHF). Les produits du WSL contiennent aussi les fonds financiers du canton des Grisons pour le nouveau centre de recherche de Davos.

Des informations sur les créances sur transactions sans contrepartie et leur évolution ainsi que sur les fonds de tiers affectés en lien avec les projets financés par la catégorie de fonds de tiers respective se trouvent aux annexes 17 et 29.

10 Dons et legs

Tableau 20: Dons et legs

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Dons et legs	122	142	-19

Durant l'année sous revue, le nombre de contrats de donation conclus a été inférieur à celui de 2020. Les produits issus de donations ont reculé, en particulier à l'ETH Zurich, passant de 117 mio CHF l'année dernière à 85 mio CHF actuellement. L'EPFL a conclu plus de contrats de donation qu'en 2020. Les produits de 2021 se sont élevés à 29 mio CHF (2020: 17 mio CHF).

Ces conventions relatives aux dons conclues en 2021 ont presque toutes été intégralement comptabilisées au cours de l'année de la conclusion du contrat.

Les établissements de recherche ont eux aussi profité des dons, qui se montaient à 1 mio CHF pendant l'exercice sous revue, comme en 2020.

Comme durant l'exercice précédent, le produit des services en nature de 8 mio CHF découlant des droits d'utilisation gratuits (*donated rights*) concerne, à hauteur de 4 mio CHF, l'EPFL pour les bâtiments «Microcity» de Neuchâtel et «Industrie 17» de Sion. 4 mio CHF supplémentaires concernent l'ETH Zurich, principalement sous forme de droits d'utilisation (2020: 3 mio CHF).

Tableau 21: Services en nature

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Biens en nature («goods in-kind»)	-	-	-
Droits d'utilisation («donated rights»)	8	8	-
Total comptabilisé en tant que services en nature	8	8	-
Prestations de services en nature («services in-kind»)	-	-	-
Total non comptabilisé en tant que services en nature	-	-	-
Total des services en nature obtenus	8	8	-

11 Autres produits

Tableau 22: Autres produits

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Licences, brevets	7	9	-2
Ventes de biens	13	11	2
Remboursements	2	2	-
Autres prestations de services	46	40	7
Produits des immeubles	36	30	5
Produits immobiliers à rétrocéder à la Confédération	1	4	-3
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	-	-	-
Inscription de prestations propres à l'actif	3	1	3
Autres produits divers	19	17	1
Total autres produits	127	114	13

L'augmentation des autres produits pendant l'année sous revue s'explique en grande partie par la progression des autres prestations de services (7 mio CHF) et du produits des immeubles (5 mio CHF). Dans les autres prestations de services, le PSI a notamment enregistré une hausse des produits d'environ 6 mio CHF, issue d'une part du démantèlement d'installations nucléaires et du stockage intermédiaire et, d'autre part, de la protonthérapie et de prestations médicales. Le *SwissTech Convention Center* de l'EPFL a pu augmenter ses produits de prestations de services de 1 mio CHF par rapport à 2020 car son nombre d'événements a doublé.

La hausse du produit des immeubles s'explique par deux facteurs: les locations ont de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente et il y a eu un transfert des produits issus de la cession de l'usage dans le produit des immeubles en raison d'une modification de l'ordonnance.

La baisse des produits immobiliers à rétrocéder à la Confédération d'environ 3 mio CHF par rapport à 2020 est liée aux art. 33a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123) concernant la cession de l'usage qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Par rapport à la règle actuelle, le système de calcul a été ajusté. Les institutions doivent donner à la Confédération 90% des produits nets issus de ces cessions de l'usage non nécessaires à l'exploitation (cf. annexe 13 Charges de biens et services). La réduction se traduit par une augmentation du poste «Produits des immeubles».

D'un montant similaire à celui de l'année précédente (28 mio CHF), en 2021 environ, 30 mio CHF des autres produits reviennent une nouvelle fois aux entités sous-consolidées de l'EPFL, notamment à la Fondation EPFL Innovation Park (FEIP), à la Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) et à la Société du Quartier de l'Innovation (SQIE).

12 Charges de personnel

Tableau 23: Charges de personnel

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Corps professoral	218	217	1
Personnel scientifique	982	952	30
Personnel technique et administratif, apprenants, stagiaires	825	801	24
APG, Suva et autres remboursements	-11	-9	-2
Total salaires du personnel	2014	1961	53
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	130	126	4
Charges de prévoyance nettes	221	343	-122
Assurance maladie et accident Suva (AP, ANP, IJ)	8	8	-
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF/LAFam)	31	30	1
Total assurances sociales et charges de prévoyance	390	507	-117
Autres prestations de l'employeur	-	-	-
Personnel temporaire	7	8	-1
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	-2	1	-3
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	-3	-7	4
Autres charges de personnel	19	20	-1
Total charges de personnel	2426	2490	-64

L'augmentation des salaires du personnel est due au nombre plus élevé d'équivalents plein temps (EPT) moyens parmi le personnel scientifique et le personnel technique et administratif.

Les équivalents plein temps (EPT) moyens (sans les apprenantes et les apprenants) pour le Domaine des EPF durant l'année sous revue se montent à 19 867 EPT (2020: 19 361 EPT) et ont augmenté de 3%.*

Le Conseil des EPF et la Confédération ont décidé de ne pas accorder d'augmentation de salaire générale ni de compensation du renchérissement pour l'année 2021. Pour les ajustements de salaire individuels (sur la base de la performance et de l'expérience), 1,2% de la masse salariale des collaborateurs soumis au système salarial était une nouvelle fois prévu.

Dans l'ensemble, les charges de personnel sont inférieures à 2020 car les charges de prévoyance nettes calculées selon les règles actuarielles ont diminué. Des informations détaillées sur les charges de prévoyance nettes sont données à l'annexe 28 Engagements nets de prévoyance.

Des explications sur les variations des provisions figurent à l'annexe 27 Provisions.

* Le rapport de gestion ne mentionne pas la valeur annuelle moyenne, mais l'effectif du personnel en fin d'année, qui est de 20 533,8 EPT (avec les apprenantes et les apprenants). Le nombre figurant dans le rapport de gestion n'inclut pas les EPT des entités contrôlées.

13 Charges de biens et services

Tableau 24: Charges de biens et services

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	159	145	14
Coûts des locaux	333	356	-23
Coûts énergétiques	68	61	8
Coûts informatiques	104	106	-2
Coûts pour consultations, expertises et professeurs invités	79	77	3
Coûts de bibliothèque	30	27	2
Autres charges d'exploitation	120	113	7
Total charges de biens et services	893	885	8

L'augmentation de la charge de matériel et de marchandises et aussi celle des autres charges d'exploitation sont dues à des activités commerciales plus soutenues par rapport à 2020 et, notamment, à une hausse des coûts des matériaux.

Les coûts des locaux se composent à 69% des charges de loyers pour les immeubles appartenant à la Confédération qui sont utilisés par les institutions du Domaine des EPF. Ces charges ont diminué de 14 mio CHF (explications cf. annexe 7 Financement fédéral). De plus, les charges pour les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires ont diminué. Ceci est dû notamment aux activations ultérieures qui ont réduit les charges, suite à l'achèvement de grands projets de construction à l'ETH Zurich.

Compte tenu des activités commerciales plus soutenues et de la reprise de l'enseignement en présentiel, les coûts énergétiques ont aussi progressé par rapport à 2020.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les dépenses liées aux frais (2021: 22 mio CHF / 2020: 21 mio CHF), pour les autres prestations de services de tiers (2021: 27 mio CHF / 2020: 28 mio CHF) et pour l'entretien, les réparations et la remise en état de biens meubles (2021: 26 mio CHF / 2020: 23 mio CHF).

Pendant l'année sous revue, une somme (1 mio CHF; 2020: 2 mio CHF) a, une nouvelle fois, été reversée à la Confédération dans le cadre de la cession à des tiers de l'usage de biens immobiliers dont elle est propriétaire (art. 33 a-f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF). La réduction de cette somme par rapport à 2020 résulte de l'ajustement des dispositions de l'ordonnance susmentionnée. Le produit correspondant de 1 mio CHF est indiqué dans les Autres produits (cf. annexe 11).

14 Charges de transfert

Tableau 25: Charges de transfert

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	22	18	4
Contributions à des projets de recherche	21	19	1
Autres charges de transfert	13	14	-1
Total charges de transfert	56	51	4

Les charges de transfert sont les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée. Pendant l'année sous revue, l'ETH Zurich (+2 mio CHF) et l'EPFL (+2 mio CHF) affichent une progression des bourses et autres contributions aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'aux doctorantes et doctorants.

15 Résultat financier

Tableau 26: Résultat financier

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts	3	5	-2
Produits des participations	6	5	1
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	31	29	3
Bénéfices de change	9	7	2
Autres produits financiers	-	-	-
Total produits financiers	49	46	4
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêts	9	9	-
Autres charges liées à l'acquisition de capital	-	-	-
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	4	12	-8
Pertes de change	9	12	-3
Correction de valeur sur prêts et dépôts à terme	-	-	-
Autres charges financières	1	1	-
Total charges financières	23	34	-11
Total résultat financier	26	11	15

L'évolution des marchés financiers entraîne un rendement positif du capital de placement investi pendant l'année sous revue. Les bénéfices et pertes de change sont égaux et n'ont donc pas d'effet sur le résultat financier.

Les produits des intérêts comprennent des intérêts issus de l'actualisation de créances et de prêts à hauteur de 3 mio CHF (2020: 5 mio CHF).

Les charges d'intérêts englobent principalement celles issues du leasing financier. Des informations complémentaires sur le leasing financier sont disponibles à l'annexe 25 Engagements financiers.

16 Liquidités et placements à court terme

Tableau 27: Liquidités et placements à court terme

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Caisse	1	1	-
Poste	88	214	-127
Banque	47	42	6
Placements à court terme (<90 jours)	1726	1711	15
Total liquidités et placements à court terme	1862	1968	-106

1726 mio CHF ou 100% des placements à court terme concernent la Trésorerie fédérale, conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'Administration fédérale des finances et le Domaine des EPF. A l'avenir, ces fonds seront affectés à l'enseignement et à la recherche. Afin d'éviter les intérêts négatifs, les avoirs postaux ont été réaffectés dans les placements à court terme (<90 jours) ainsi que dans les autres placements financiers à court terme (trois à douze mois). Les entrées des placements à court terme (<90 jours) ont été en grande partie de nouveau compensées pour couvrir les besoins en liquidités supplémentaires.

Correction de valeur des créances

Pour les créances résultant de livraisons et prestations à risque, les corrections de valeur se montaient à 3 mio CHF fin 2021 (2020: 2 mio CHF). Des corrections de valeur minimales ont été enregistrées pour les créances sur transactions sans contrepartie.

18 Stocks

Tableau 30: Stocks

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Stocks d'achats	12	10	2
Stocks de production propre	–	–	–
Total stocks	12	10	2

De par la nature de ses activités, le Domaine des EPF ne dispose pas d'importants stocks de marchandises ni de produits internes à vendre. Les stocks se composent d'articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels que les produits chimiques et le matériel de laboratoire et expérimental destiné à l'enseignement et à la recherche. Un inventaire physique annuel est effectué pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 CHF.

19 Actifs de régularisation

Tableau 31: Actifs de régularisation

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Charges payées d'avance	42	37	4
Autres actifs de régularisation	28	25	3
Total actifs de régularisation	70	63	7

Les principaux actifs de régularisation pour les charges payées d'avance concernent la bibliothèque (12 mio CHF), les avances de loyers (10 mio CHF) et les prestations informatiques (7 mio CHF).

Les autres actifs de régularisation comprennent notamment des régularisations de produits en lien avec des transactions IPSAS 9 (transactions avec contrepartie), qui se sont montées à 21 mio CHF.

20 Participations dans des entités associées et co-entreprises

Des informations détaillées sur les principales entités associées figurent dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 35 Relations avec les entités contrôlées et associées.

Il n'y a aucune co-entreprise dans le Domaine des EPF durant l'année sous revue.

Les participations dans les entités associées ont été modifiées durant l'année, comme le montre le tableau 32.

Tableau 32: Variation des participations dans les entités associées

mio CHF	2021	2020
Etat au 01.01	242	208
Entrées	–	–
Sorties	–	–
Dividendes	–1	–
Part au résultat annuel	28	32
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	1	2
Etat au 31.12	271	242

La synthèse des informations financières concernant les principales entités associées figure ci-après. Les comptes et montants présentés ici ont été ajustés à des fins de comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence et de simplification pour la présentation des comptes du Domaine des EPF.

Tableau 33: Entités associées significatives – récapitulatif des informations financières

mio CHF	ETH Zurich Foundation*	Fondation Albert Lück**	Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
31.12.2021					
Date de clôture des comptes	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2021
Actif circulant	339	4	3	11	8
Actif immobilisé	302	37	121	15	10
Capitaux de tiers à court terme*	51	4	1	–	5
Capitaux de tiers à long terme*	419	23	56	–	4
Produits	10	5	13	–	28
Résultat de l'exercice	25	–	5	–1	2
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–
31.12.2020					
Date de clôture des comptes	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2019	31.12.2020
Actif circulant	387	9	6	12	7
Actif immobilisé	230	39	111	15	10
Capitaux de tiers à court terme*	38	9	1	–	5
Capitaux de tiers à long terme*	433	23	52	–	5
Produits	49	6	13	–	23
Résultat de l'exercice	32	–2	3	–	–2
Dividendes perçus de l'entité associée	–	–	–	–	–

* Les capitaux de tiers à court et à long terme de l'ETH Zurich Foundation comprennent les fonds affectés et engagements résultant de l'octroi de fonds de 51 mio CHF (court terme, année précédente: 38 mio CHF) et 419 mio CHF (long terme, année précédente: 433 mio CHF). Ces fonds et engagements sont déjà intégrés dans les capitaux propres de l'ETH Zurich en tant que part significative dans les dons, soutiens financiers, cofinancements.

** Les valeurs indiquées en date du 31 décembre 2019 comprennent une transaction importante effectuée pendant l'exercice 2020, et qui a donc dû être corrigée en conséquence l'année suivante.

Tableau 34: Récapitulatif des informations sur les entités associées non significatives

mio CHF	2021	2020
Produits	41	33
Charge fiscale	1	–
Résultat de l'exercice	6	1

Pertes non comptabilisées issues des entités associées:

Il n'y avait pas de pertes non comptabilisées ni cumulées issues des entités associées durant l'année sous revue.

21 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles mobilières

Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules:

Les acquisitions dans cette catégorie se montent à 109 mio CHF pour l'année sous revue (2020: 94 mio CHF). Au PSI, des investissements ont surtout été consentis dans les deux grandes installations de recherche Source de Lumière Synchrotron Suisse SLS (mise à niveau SLS 2.0) et SwissFEL (ligne de faisceaux ATHOS et terminal expérimental). Exemples d'investissements majeurs consentis en 2021 dans les hautes écoles: un oscilloscope et un spectromètre à l'ETH Zurich et des microscopes électroniques à transmission à l'EPFL. A l'Empa, des agrandissements supplémentaires ont été réalisés sur le bâtiment de recherche et d'innovation NEST (construction des unités «HiLo» et «Sprint»), et d'autres machines et appareils ont été achetés pour l'impression métallique 3D.

Les reclassements de 47 mio CHF concernent les immobilisations corporelles meubles en cours de construction qui ont pu être définitivement ajoutées à cette catégorie de placement pendant l'année sous revue et qui seront amorties à l'avenir.

Les sorties de 69 mio CHF concernent les installations supprimées, données, sorties du bilan ou vendues.

La valeur comptable des accélérateurs du PSI est de 446 mio CHF au 31 décembre 2021 (2020: 457 mio CHF).

Informatique et communication:

Le matériel informatique acquis pendant l'année sous revue et les moyens de communication à hauteur de 25 mio CHF consistent principalement en des achats effectués par les deux hautes écoles.

Les sorties (-38 mio CHF) concernent les installations supprimées, données, sorties du bilan ou vendues.

Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction:

Dans cette catégorie, les entrées, d'un montant de 74 mio CHF, se répartissent en 39 mio CHF d'in-

Tableau 35: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2021

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2021	2 923	451	129	3 503	912	203	1 115	4 618	102
Entrées	109	25	74	208	33	88	121	329	5
Reclassements	47	4	- 52	-	78	- 78	-	-	-
Sorties	- 69	- 38	- 1	- 108	- 10	-	- 10	- 118	- 3
Etat au 31.12.2021	3 011	442	150	3 603	1 013	213	1 226	4 829	104
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2021	1 884	384	-	2 268	383	-	383	2 651	41
Amortissements	164	34	-	198	57	-	57	255	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	- 66	- 38	-	- 104	- 5	-	- 5	- 109	- 3
Etat au 31.12.2021	1 982	380	-	2 362	435	-	435	2 797	44
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	1 029	61	150	1 240	579	213	791	2 032	60
dont objets en leasing				-			187	187	-

vestissements dans les immobilisations corporelles meubles en cours de construction et 35 mio CHF d'acomptes versés.

Les reclassements de 52 mio CHF concernent les projets achevés qui ont pu être ajoutés à la catégorie de placement correspondante pendant l'année sous revue.

Immobilisations corporelles immobilières

Les biens immobiliers appartiennent pour la plupart à la Confédération, c'est pourquoi il s'agit ici principalement des aménagements pour adaptation aux besoins des locataires. Les entrées, d'un montant de 33 mio CHF, dans les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires comprennent notamment les activations ultérieures de l'ETH Zurich à hauteur de 22 mio CHF (ajustement des règles d'inscription à l'actif au 1^{er} janvier 2019).

Les aménagements pour adaptation aux besoins des locataires en cours de construction affichent des entrées d'un montant de 88 mio CHF pendant l'année sous revue. Le volume porté à l'actif a diminué de 17 mio CHF par rapport à 2020 (105 mio CHF) mais reste à un niveau élevé en raison de l'activité de construction soutenue à l'ETH Zurich. De plus, des aménagements de locaux pour adaptation aux besoins des locataires, d'un montant de 3 mio CHF, ont été réalisés pour l'extension du bâtiment «NO» de l'Empa.

Les immobilisations corporelles en leasing, d'un montant de 187 mio CHF, proviennent principalement des entités SQIE et SQNE contrôlées par l'EPFL.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles désignent les licences, brevets, droits, logiciels et droits d'utilisations comptabilisés à l'actif. La valeur comptable nette de 60 mio CHF se compose essentiellement des droits d'utilisation pour le bâtiment Microcity de l'EPFL (51 mio CHF). Les entrées de l'année sous revue concernent notamment les logiciels achetés par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI.

Toutes les catégories de placement sont amorties conformément aux principes décrits à l'annexe 3. Les éventuelles dépréciations sont indiquées séparément dans les tableaux 35 et 36.

Tableau 36: Variation des immobilisations corporelles et incorporelles 2020

mio CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Informatique et communication	Acomptes, immobilisations corporelles meubles en cours de construction	Total immobilisations corporelles mobilières	Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immobilières	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
VALEURS D'ACQUISITION									
Etat au 01.01.2020	2 812	418	113	3 343	801	201	1 002	4 345	98
Entrées	94	45	59	198	16	105	122	320	5
Reclassements	40	1	-41	-	103	-103	-	-	-
Sorties	-23	-13	-1	-38	-8	-1	-9	-47	-
Etat au 31.12.2020	2 923	451	129	3 503	912	203	1 115	4 618	102
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES									
Etat au 01.01.2020	1 741	365	-	2 107	340	-	340	2 447	35
Amortissements	163	32	-	195	50	-	50	244	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-20	-13	-	-34	-6	-	-6	-40	-
Etat au 31.12.2020	1 884	384	-	2 268	383	-	383	2 651	41
Valeur figurant au bilan au 31.12.2020	1 039	67	129	1 235	529	203	732	1 967	62
dont objets en leasing				-			198	198	-

22 Placements financiers et prêts

Tableau 37: Placements financiers et prêts

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À COURT TERME			
Titres, dépôts à terme et fonds de placement	369	339	30
Valeurs de remplacement positives	–	–	–
Autres actifs financiers	119	124	– 5
Prêts	1	1	– 1
Total placements financiers et prêts à court terme	488	464	25
PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS À LONG TERME			
Titres et dépôts à terme	–	–	–
Autres actifs financiers	63	51	12
Prêts	1	1	–
Total placements financiers et prêts à long terme	64	52	12

Les placements financiers à court terme sont réalisés notamment avec des fonds de tiers perçus, qui ne sont pas utilisés immédiatement. Conformément à la convention de trésorerie en vigueur conclue entre l'AFF et le Domaine des EPF, ces fonds sont placés sur le marché ou auprès de la Confédération. Les fonds de tiers placés sur le marché sont gérés par des banques suisses dans le cadre de mandats de gestion de fortune. La performance positive principalement à l'ETH Zurich a entraîné une augmentation des titres, dépôts à terme et fonds de placement.

Les autres actifs financiers à court terme contiennent surtout les comptes de dépôt à court terme auprès de la Confédération, avec une durée totale ou résiduelle à la date d'acquisition de trois à douze mois. La réduction se compose d'un transfert du PSI (–21 mio CHF) dans des comptes de dépôt auprès de la Confédération avec une durée de moins de trois mois et d'une augmentation pour les trois autres établissements de recherche (13 mio CHF).

Les autres placements financiers à long terme comprennent les participations disponibles à la vente (17 mio CHF) et le compte de dépôt à long terme auprès de la Confédération (46 mio CHF), qui a été alimenté de 8 mio CHF net. Ce compte de dépôt est alimenté chaque année afin de pouvoir financer le démantèlement des accélérateurs du PSI (cf. l'annexe 27 Provisions). Les participations disponibles à la vente comprennent principalement des participations dans des spin-off, avec une part de moins de 20% dans les livres de l'ETH Zurich, du Conseil des EPF (pour le Domaine des EPF détenues à titre fiduciaire par l'EPFL), de l'EPFL et du PSI. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Un bon tiers des prêts à court et long terme de 2 mio CHF se composent de prêts à conditions préférentielles accordés à des étudiantes et étudiants, des doctorantes et doctorants ainsi qu'à des spin-off. Les prêts octroyés aux étudiantes et étudiants, doctorantes et doctorants doivent être remboursés dans un délai d'un an (court terme) ou par traites pendant six ans dès la fin des études (long terme). Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucun prêt échu important. Aucune correction de valeur importante n'a été saisie sur des prêts.

Sur tous les placements financiers recensés fin 2021 (552 mio CHF), 162 mio CHF (2020: 161 mio CHF) étaient placés auprès de la Confédération et 371 mio CHF (2020: 339 mio CHF) auprès d'établissements financiers.

23 Cofinancements

Tableau 38: Cofinancements

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
VALEURS D'ACQUISITION			
Etat au 01.01	163	164	- 1
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-1	1
Etat au 31.12	163	163	-
CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES			
Etat au 01.01	45	40	4
Amortissements	5	5	-
Sorties	-	-1	1
Etat au 31.12	49	45	5
Valeur figurant au bilan au 31.12.	114	118	- 5

La correction de valeur des cofinancements sous forme d'amortissements annuels (2021: 5 mio CHF) a abouti, fin 2021, à une valeur au bilan de 114 mio CHF.

24 Engagements courants

Tableau 39: Engagements courants

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	63	61	3
Engagements envers des assurances sociales	28	28	-
Autres engagements courants	76	100	- 24
Total engagements courants	168	189	- 21

La hausse des engagements résultant de livraisons et prestations est due principalement à une augmentation au PSI (+7 mio CHF) et à l'EPFL (+5 mio CHF) ainsi qu'à la baisse à l'ETH Zurich (-7 mio CHF).

La baisse des autres engagements courants est imputable à la réduction des impôts à la source dus à l'administration fiscale cantonale et à la diminution des engagements financiers résultant de projets vis-à-vis de partenaires de recherche impliqués, pour lesquels les institutions du Domaine des EPF jouent le rôle de *Leading House*.

25 Engagements financiers

Tableau 40: Engagements financiers à court et long terme – Récapitulatif

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME			
Engagements envers des instituts financiers	–	–	–
Engagements de leasing financier	9	9	–
Valeurs de remplacement négatives	–	–	–
Autres engagements financiers	5	9	– 4
Total engagements financiers à court terme	14	19	– 4
ENGAGEMENTS FINANCIERS À LONG TERME			
Engagements de leasing financier	258	267	– 9
Autres engagements financiers	69	68	2
Total engagements financiers à long terme	327	335	– 8

Tableau 41: Engagements financiers à court et long terme – variation

mio CHF	2021			2020		
	Court terme	Long terme	Total	Court terme	Long terme	Total
Engagements financiers état au 01.01	19	335	353	15	350	365
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	–	–	–	–	1	1
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	– 9	–	– 10	– 10	–	– 10
Total des variations monétaires	– 9	–	– 10	– 10	1	– 9
Variations des justes valeurs	–	–	–	–	–	–
Reclassements	8	– 8	–	16	– 16	–
Autres changements	– 2	–	– 2	– 2	–	– 2
Total des variations non monétaires	5	– 8	– 3	14	– 16	– 2
Engagements financiers état au 31.12	14	327	341	19	335	353

Les engagements de leasing financier diminuent à hauteur de la part d'amortissement des paiements de leasing annuels. Les autres engagements financiers contiennent l'engagement de prestations découlant du droit d'utilisation obtenu à l'EPFL en lien avec le bâtiment Microcity, qui a été comptabilisé comme un leasing financier (51 mio CHF, 2020: 53 mio CHF). La baisse annuelle correspond à une prestation reçue périodiquement et est comptabilisée en tant que produit de dons sans effet sur la trésorerie.

Tableau 42: Leasings financiers

mio CHF	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings	Redevances futures des leasings	Charges financières futures	Valeur actuelle des redevances futures des leasings
	2021	2021	2021	2020	2020	2020
Echéances						
Echéance jusqu'à 1 an	17	8	9	17	8	9
Echéance entre 1 et 5 ans	68	28	41	68	29	39
Echéance à plus de 5 ans	276	59	217	294	66	228
Etat au 31.12.	362	95	267	379	103	276
			2021	2020		
CHARGES DE LEASING						
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période			–	–		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES						
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)			18	29		

Les leasings financiers auprès de l'EPFL concernent des biens immobiliers des sociétés simples SQIE et SQNE. L'annexe 4 (Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management) décrit les hypothèses que l'EPFL a émises pour la présentation de ces contrats de location dans les comptes. Les contrats de location comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'évolution générale des prix (indice des prix à la consommation). La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux est de 159 mio CHF pour la SQNE et de 92 mio CHF pour la SQIE à la fin de l'année sous revue (durée de location: 30 ans). Le leasing financier de l'ETH Zurich concerne un bien immobilier sur le campus de Höggerberg (total de la valeur actuelle des redevances futures des leasings: 16 mio CHF). Le bâtiment est occupé depuis septembre 2015, et le contrat est valable jusqu'en 2045. Il n'y a pas d'options de prolongation ou d'acquisition. Le loyer net est cependant indexé à 80% et peut toujours être ajusté à la fin de l'année.

26 Passifs de régularisation

Tableau 43: Passifs de régularisation

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	130	114	16
Autres passifs de régularisation	49	37	12
Total passifs de régularisation	179	151	28

Les produits perçus à l'avance englobent notamment les contrats de prestations et les recherches sous mandat sur transactions avec contrepartie conformément à la norme IPSAS 9 (2021: 123 mio CHF, 2020: 107 mio CHF). Compte tenu du volume de mandats généralement plus élevé avec IPSAS 9, les montants perçus à l'avance ont aussi augmenté.

Les autres passifs de régularisation sont surtout des régularisations d'impôts à la source et de transferts de charges pour l'approvisionnement central pour l'exploitation et les projets de construction ou pour l'achat de biens informatiques. Le total se répartit entre l'ETH Zurich (26 mio CHF), l'EPFL (12 mio CHF), le PSI (7 mio CHF) et l'Empa (3 mio CHF).

27 Provisions

Tableau 44: Provisions – aperçu

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	99	101	-2
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	61	64	-3
Démantèlement d'actifs	547	549	-2
Cautionnements et garanties	-	-	-
Litiges	1	2	-2
Autres provisions	2	2	-
Total provisions	709	718	-9

Les provisions pour vacances et heures supplémentaires sont calculées à l'aide des soldes d'heures effectifs pour chaque collaboratrice/collaborateur. Cet avoir des collaboratrices et collaborateurs est qualifié de courant. Pendant l'année sous revue, cette provision a été constituée au PSI (+1 mio CHF) et à l'Empa (+1 mio CHF), et une dissolution a été enregistrée à l'ETH Zurich (-4 mio CHF).

Le poste Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39 comprend les bonus d'ancienneté / primes de fidélité, évalués par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La constitution et l'utilisation de cette provision sont présentées séparément.

Le poste Démantèlement d'actifs comprend 540 mio CHF (2020: 542 mio CHF) dédiés au démantèlement des accélérateurs du PSI et à l'élimination de leurs composants radioactifs (cf. les explications à l'annexe 4 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management). Durant l'année sous revue, le PSI a utilisé 2 mio CHF (2020: 1 mio CHF) pour les premières mesures liées au démantèlement. L'entrée annuelle prévue pour le financement de ces coûts sur le compte de dépôt auprès de la Confédération se monte à 11 mio CHF. Le PSI a aussi des provisions de quelque 4 mio CHF chacune pour le démantèlement de Gantry 3 (installation pour la radiothérapie) et de SwissFEL.

Tableau 45: Provisions – variation 2021

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2021	101	64	549	-	2	2	718
Constitution	2	7	-	-	-	-	10
Dissolution	-4	-	-	-	-1	-	-6
Utilisation	-	-10	-2	-	-	-	-13
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2021	99	61	547	-	1	2	709
dont à court terme	99	-	4	-	1	2	105
dont à long terme	-	61	543	-	-	-	604

Tableau 46: Provisions – variation 2020

mio CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Etat au 01.01.2020	99	71	551	-	2	-	723
Constitution	5	2	-	-	2	2	11
Dissolution	-4	-	-	-	-1	-	-5
Utilisation	-	-9	-1	-	-	-	-11
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la valeur actuelle	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2020	101	64	549	-	2	2	718
dont à court terme	101	-	3	-	2	2	108
dont à long terme	-	64	546	-	-	-	610

28 Engagements nets de prévoyance

La majorité des employés et bénéficiaires de rentes des institutions du Domaine des EPF ainsi que de l'état-major et de la présidence du Conseil des EPF sont assurés dans la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Comme il n'y a aucune autre caisse de prévoyance significative pour les entités contrôlées, les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Cependant, le montant des engagements nets de prévoyance au 31 décembre 2021 comprend aussi des engagements résultant d'autres plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA à hauteur de 1 mio CHF (année précédente: 3 mio CHF).

Cadre juridique et responsabilités

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (dont huit représentent les personnes assurées et huit les employeurs de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants des salariés que des employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentants des employeurs et de neuf représentants des salariés des entités.

Plan de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classifiée comme fondée sur le régime de prestations définies (*defined benefit*).

Le plan de prévoyance est défini dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs ainsi que le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Ces règlements font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, le plan de prévoyance accorde davantage de prestations que les prestations minimales requises par la législation. Il s'agit donc d'un plan enveloppant (prestations obligatoires et subobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations de vieillesse sous forme de capital. Des plans de prévoyance existent pour différents groupes d'assurés. De plus, le salarié peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse pour les questions liées aux placements et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service *Asset Management* de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations surobligatoires.

Le taux de couverture définitif réglementaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon l'OPP 2, s'établissait fin 2021 à 109,3% (2020: 107,9%). A la fin de l'année, le taux de couverture économique définitif de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 96,5% (2020: 88,9%).

Événements particuliers

Au cours de la période sous revue, il a été décidé de réduire la participation de l'employeur au financement de la rente transitoire conformément à la nouvelle réglementation introduite lors de la révision de l'Ordonnance sur le personnel du Domaine des EPF. Cette adaptation est intégrée en tant que coût négatif des services passés dans l'évaluation selon IPSAS 39.

Ce changement mis à part, il n'y a eu aucune modification, réduction ou indemnité du plan de prévoyance devant être prise en compte à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Selon le partage des risques entre employeur et employés (*Risk Sharing*) introduit l'an passé, seule la part des engagements de prévoyance qui doit vraisemblablement être prise en charge par l'employeur a été prise en compte au 31 décembre 2020. Cela permet de donner un aperçu plus réaliste des coûts liés au plan de prévoyance prévus pour le Domaine des EPF. La prise en compte du *Risk Sharing* s'est traduite par une diminution des engagements nets de prévoyance de 336 mio CHF au 31 décembre 2020, qui a été comptabilisée directement dans les capitaux propres en tant que changement d'estimation dans les bénéfices et pertes actuariels.

En outre, le taux d'actualisation au 31 décembre 2020 a pour la première fois été calculé en fonction du rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang. Cette modification a elle aussi été inscrite directement dans les capitaux propres (réserves de réévaluation) en tant que changement d'estimation.

Tableau 47: Engagements nets de prévoyance

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	- 8 761	- 8 866	105
Juste valeur des actifs du régime	8 147	7 779	368
Engagements nets de prévoyance inscrits au bilan	- 615	- 1087	473

La baisse des engagements nets de prévoyance de 473 mio CHF est due à une réduction de la valeur actuelle des engagements de prévoyance et à une augmentation des actifs du régime à la valeur de marché. La hausse du taux d'actualisation (31 décembre 2021: 0,4% / 31 décembre 2020: 0,2%) ainsi que l'adaptation des hypothèses démographiques ont entraîné une réduction des engagements nets de prévoyance respectivement de 168 mio CHF et de 247 mio CHF. Les actifs du régime ont augmenté de 331 mio CHF en raison du rendement positif des placements.

Sur le montant total, 1 mio CHF des engagements nets de prévoyance (2020: 3 mio CHF) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Tableau 48: Charges de prévoyance nettes

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	225	337	-112
Coût des services passés	-10	7	-17
Bénéfices (-) / pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-	-
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	18	-20	37
Produits des intérêts des actifs du régime	-16	15	-30
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	4	4	-
Autres	-	-	-
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	221	343	-122

Durant l'exercice sous revue, les charges de prévoyance nettes du Domaine des EPF ont atteint 221 mio CHF (2020: 343 mio CHF), dont 1 mio CHF (2020: 1 mio CHF) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les charges de prévoyance nettes sont de 122 mio CHF inférieures à celles de l'année précédente. Cette baisse est due principalement au recul du coût des services rendus au cours de la période (-112 mio CHF) ainsi qu'au coût négatif des services passés (-17 mio CHF). Le coût des services rendus au cours de la période a été réduit par la hausse du taux d'actualisation (1^{er} janvier 2021: 0,2 %; 1^{er} janvier 2020: -0,2 %) et par les conséquences sur le compte de résultat des facteurs liés au *Risk Sharing* dont il était tenu compte pour la première fois en 2021. Etant donné que le *Risk Sharing* a été mis en place à fin 2020, aucun de ses effets n'avait dû être comptabilisé dans les charges nettes de prévoyance de l'année précédente.

Le coût des services passés comprend les rachats pour le corps professoral de l'ETH Zurich et de l'EPFL, ainsi qu'une réduction due à la révision partielle de l'Ordonnance sur le personnel du Domaine des EPF. Au cours de l'exercice sous revue, il a été décidé de revoir à la baisse la participation de l'employeur au financement des rentes transitoires. Cette adaptation est intégrée aux calculs à hauteur de 15 mio CHF en tant que coût négatif des services passés.

Du fait du taux d'actualisation positif, l'actualisation des engagements de prévoyance pour l'exercice 2021 se traduit par des charges d'intérêts (2020: produits d'intérêts en raison de la rémunération négative).

Comme l'année précédente, aucun dépôt n'a été transféré par le Conseil des EPF à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au cours de l'exercice 2021. Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de 240 mio CHF ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de 133 mio CHF sont attendues.

Tableau 49: Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	-118	-1081	963
issus de la variation des hypothèses financières	-154	-905	751
issus de la variation des hypothèses démographiques	-247	-301	54
issus de la variation empirique	283	125	158
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (-) / pertes (+))	-331	-361	30
Autres	-	-	-
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	-449	-1442	993
Montant cumulé de la réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres (bénéfice (-) / perte (+))	-417	31	-449

En 2021, le bénéfice généré par la réévaluation et comptabilisé dans les capitaux propres s'élève à 449 mio CHF (2020: 1442 mio CHF). Cela se traduit par des réserves de réévaluation positives, d'un montant de 417 mio CHF au 31 décembre 2021 (2020: réserves de réévaluation négatives à hauteur de 31 mio CHF), dont des bénéfices générés par des réévaluations de 4 mio CHF (2020: 2 mio CHF) qui se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Les bénéfices actuariels issus de la variation des hypothèses financières résultent de la hausse du taux d'actualisation (168 mio CHF). Ils ont été légèrement atténués par l'augmentation de la rémunération de l'avoire de vieillesse et par la baisse de l'évolution attendue des salaires (perte actuarielle de 14 mio CHF). L'adaptation des hypothèses démographiques en fonction des bases techniques LPP 2020 a engendré des bénéfices actuariels à hauteur de 247 mio CHF. Un effet de compensation est cependant à noter, les pertes empiriques ayant réduit de 283 mio CHF les bénéfices générés par les réévaluations et comptabilisés dans les capitaux propres.

Le rendement des actifs du régime, qui est comptabilisé dans les capitaux propres, s'explique par le rendement des placements de 4,5%, un taux supérieur au rendement attendu (ce qui correspond à un taux d'actualisation de 0,2%).

Tableau 50: Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

mio CHF	2021	2020
Valeur actuelle des engagements de prévoyance état au 01.01	8 866	9 842
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	225	337
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	18	- 20
Cotisations des assurés	135	132
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 355	- 351
Coût des services passés	- 10	7
Bénéfices (-)/pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Bénéfices (-)/pertes (+) actuariels	- 118	- 1 081
Autres	-	-
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12	8 761	8 866

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies s'élève à 13,4 années au 31 décembre 2021 (2020: 14,2 années).

Tableau 51: Evolution des actifs du régime

mio CHF	2021	2020
Juste valeur des actifs du régime état au 01.01	7 779	7 419
Produits des intérêts des actifs du régime	16	- 15
Cotisations de l'employeur	245	237
Cotisations des assurés	135	132
Prestations perçues (+) et versées (-)	- 355	- 351
Bénéfices (+)/pertes (-) issus des indemnités du plan	-	-
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	- 4	- 4
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts (bénéfices (+)/pertes (-))	331	361
Autres	-	-
Juste valeur des actifs du régime état au 31.12	8 147	7 779

Tableau 52: Variation des engagements nets de prévoyance

mio CHF	2021	2020
Engagements nets de prévoyance état au 01.01.	- 1 087	- 2 423
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	- 221	- 343
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	449	1 442
Cotisations de l'employeur	245	237
Engagements acquittés directement par l'entité	-	-
Autres	-	-
Engagements nets de prévoyance état au 31.12.	- 615	- 1 087

Tableau 53: Principales catégories des actifs du régime (en pourcentage)

Pourcentage	31.12.2021			31.12.2020		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Liquidités	3	–	3	3	–	3
Obligations (en CHF) Confédération	5	–	5	6	–	6
Obligations (en CHF) hors Confédération	9	–	9	10	–	10
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	23	–	23	25	–	25
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	9	–	9	10	–	10
Hypothèques	2	–	2	1	–	1
Actions	28	–	28	26	–	26
Immobilier	6	6	12	4	6	10
Matières premières	2	–	2	2	–	2
Autres	–	7	7	–	7	7
Total des actifs du régime	87	13	100	87	13	100

PUBLICA supporte les risques actuariels et les risques liés aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Tableau 54: Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice (en pourcentage)

Pourcentage	2021	2020
Taux d'actualisation au 01.01.	0,20	– 0,20
Taux d'actualisation au 31.12.	0,40	0,20
Evolution attendue des salaires	0,60	0,40
Evolution attendue des rentes	0,00	0,00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	0,40	0,30
Contribution des employés au déficit de financement	36,00	36,00
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – femmes (nombre d'années)	24,37	24,76
Espérance de vie à l'âge de 65 ans – hommes (nombre d'années)	22,57	22,72

Comme l'année passée et selon les données de base de l'exercice précédent, le taux d'actualisation repose sur le rendement d'obligations à taux fixes d'entreprises de premier rang ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des rentes pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. La part des salariés dans le déficit de financement est fonction de l'échelonnement actuel des contributions d'épargne réglementaires. Les tables de génération LPP 2020 sont utilisées pour calculer l'hypothèse de l'espérance de vie.

Tableau 55: Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

mio CHF	31.12.2021		31.12.2020	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation +/- 0,25%)	- 210	223	- 233	248
Evolution attendue des salaires (variation +/- 0,25%)	23	- 22	24	- 23
Evolution attendue des rentes (variation +/- 0,25%)	170	n/a	193	n/a
Rémunération de l'avoit de vieillesse (variation +/- 0,25%)	43	- 43	42	- 42
Contribution des employés au déficit de financement (variation +/- 10%)	- 35	35	- 100	100
Espérance de vie (variation +/- 1 an)	234	- 237	239	- 242

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée, tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le taux d'actualisation, les hypothèses sur l'évolution des salaires et sur la rémunération de l'avoit de vieillesse ainsi que la contribution des employés au déficit de financement ont été relevés ou abaissés d'un nombre de points de pourcentage fixes. L'hypothèse sur l'évolution des rentes a été relevée et non abaissée pour l'exercice sous revue puisqu'il est impossible de réduire les rentes. La sensibilité en matière d'espérance de vie a été calculée en réduisant ou en augmentant l'espérance de vie à l'aide d'un facteur forfaitaire. L'espérance de vie a ainsi été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des classes d'âge.

29 Fonds de tiers affectés

Tableau 56: Fonds de tiers affectés

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	664	684	- 19
Contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	78	63	15
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	402	464	- 62
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	126	98	28
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	112	98	15
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	122	96	27
Dons et legs	100	106	- 6
Total fonds de tiers affectés	1605	1608	- 3

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournis dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours, issus de contrats sans contrepartie. Les fonds de tiers disponibles pour le financement de la recherche dans le Domaine des EPF n'ont pas changé dans l'ensemble, mais les catégories d'aide ont connu des évolutions très hétérogènes.

Le FNS a enregistré une forte activité de projets en 2021. De plus, les financements de projets obtenus étaient en baisse car il n'y a notamment pas eu d'appels à projets de PRN. Ces deux états de fait ont entraîné une baisse des fonds de tiers affectés et des engagements de prestations envers le FNS.

Les fonds de tiers affectés issus de contributions à la recherche d'Innosuisse ont progressé dans toutes les institutions car davantage d'engagements pour de nouveaux projets ont été obtenus pendant l'exercice sous revue.

Dans les contributions à la recherche de l'UE, les fonds de tiers affectés ont reculé dans toutes les institutions, hormis au WSL et à l'Eawag. Plusieurs facteurs ont contribué à ce net recul: les engagements de prestations ont diminué du fait de l'avancement des projets en cours, et moins de projets

ont été obtenus en 2021 car la Suisse a actuellement le statut de pays tiers non associé au PCRD Horizon Europe en cours. De plus, l'euro a entraîné une dépréciation des positions du bilan.

Les contributions à la recherche de la Confédération ont progressé pendant l'exercice sous revue. Cette hausse est imputable en grande partie aux nouveaux contrats conclus pour des projets.

L'augmentation des fonds de tiers issus du secteur privé est surtout due à un contrat de subvention conclu entre l'Empa et la *Werner-Siemens-Stiftung*.

Les fonds de tiers affectés de la catégorie Autres fonds de tiers liés à des projets ont augmenté dans la plupart des entités en raison de nouveaux projets financés par les cantons, les communes, les organismes de droit public et les organisations internationales.

30 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers

Généralités

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale du Domaine des EPF, qui fait l'objet d'un rapport annuel à l'attention du Conseil des EPF (cf. rapport de gestion, chapitre Situation et gestion de risques, p. 48).

La gestion financière des risques traite notamment du risque de crédit (risque de défaut), du risque de liquidité et du risque de marché (risque de taux d'intérêt, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaut et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. Une accumulation des créances importantes n'existe que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible. En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises étrangères, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque de change.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le système de contrôle interne (SCI).

Risque de crédit et de défaut

Le risque maximal de défaut correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Le tableau 57 ci-après indique le risque maximal de défaut.

Tableau 57: Risque maximal de défaut

mio CHF	Total	Confédéra- tion	Commission européenne PCRD *	FNS, Innosuisse, assurances sociales AVS, Suva	BNS et banques avec garantie d'Etat	PostFinance et autres banques	Autres contreparties
Liquidités et placements à court terme	1 862	1 727	–	–	21	114	–
Créances sur transactions sans contrepartie	1 616	116	297	532	–	–	670
Créances sur transactions avec contrepartie	73	11	–	1	–	–	62
Placements financiers et prêts	552	162	–	–	1	16	373
Actifs de régularisation	28	1	–	–	–	–	28
Total	4 132	2 017	297	533	22	131	1 133
	31.12.2020						
Total période précédente	4 157	1 970	352	540	27	250	1 018

* Les créances résiduelles envers la Confédération (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI) résultant des programmes de transition pour Horizon 2020 et Horizon Europe ainsi que les créances envers des universités européennes résultant de programmes-cadres de recherche de l'UE figurent dans la colonne Commission européenne.

Risque de liquidité

Le Domaine des EPF dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants et des engagements de leasing. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing. Les engagements financiers contiennent les engagements découlant du droit d'utilisation comptabilisé, obtenu gratuitement par l'EPFL (Microcity), qui est traité comme un leasing financier mais ne représente pas de risque de liquidité.

Le tableau 58 ci-après précise les échéances des engagements financiers.

Les entités contrôlées par les institutions du Domaine des EPF peuvent emprunter des fonds sur le marché financier, mais pas les institutions elles-mêmes.

Tous les engagements financiers sont couverts par des liquidités et des placements auprès de la Confédération disponibles à court terme. Le risque de liquidité est faible.

Tableau 58: Echéances contractuelles des engagements financiers

mio CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	moins de 1 an	1–5 ans	plus de 5 ans
Engagements financiers hors produits dérivés					
Engagements courants	168	168	168	–	–
Engagements de leasing	267	362	17	68	276
Engagements financiers	74	74	5	23	47
Passifs de régularisation	49	49	49	–	–
Engagements en instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–
Total	558	653	239	91	323
	31.12.2020				
Total période précédente	578	681	251	87	342

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et de cours

Le risque de taux d'intérêt n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat d'environ 17 mio CHF.

L'analyse du risque de taux d'intérêt tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune. Les autres positions négociables (sans les obligations) se composent principalement d'actions ainsi que de fonds suisses et étrangers. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat de 36 mio CHF.

Les positions négociables exposées au risque de cours sont détenues principalement dans le cadre de mandats de gestion de fortune, auprès de banques suisses.

En vertu de l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2021. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont défini sur cette base leurs stratégies de placement respectives. Un modèle est utilisé pour sélectionner le portefeuille optimisé déterminant pour la stratégie de placement des mandats de gestion de fortune. La capacité à supporter les risques est calculée au moyen de l'approche *Value at Risk*. La stratégie de placement et le montant de la fortune à investir doivent être choisis de manière à avoir ou à constituer un capital-risque suffisant pour être en mesure de couvrir la *Value at Risk*.

Risque de change

Les créances en devises sont majoritairement libellées en euro et en dollar américain. Elles sont couvertes au cas par cas par des instruments financiers dérivés. Les risques de change dans les mandats de gestion de fortune sont en principe couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de +/- 10% du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat:

Tableau 59: Sensibilité au risque de change

mio CHF	31.12.2021					31.12.2020				
	Total	CHF	EUR	USD	Autres	Total	CHF	EUR	USD	Autres
Bilan net par devises étrangères	2 947	2 869	37	10	30	2 910	2 852	21	9	28
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat +/- 10%			4	1				2	1	
Taux de clôture			1,0359	0,9107				1,0817	0,8840	

Le bilan net par devises étrangères pour la catégorie Autres monnaies concerne essentiellement les mandats de gestion de fortune et l'entité de Singapour consolidée par l'ETH Zurich.

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les capitaux propres sans les réserves de réévaluation. Le Domaine des EPF vise une base solide de capitaux propres. Cette base permet de garantir la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur les marchés financiers.

Estimation des justes valeurs

Compte tenu de leur courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme, des prêts à court terme, des dépôts à terme et des créances ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

La juste valeur des créances à long terme sans contrepartie et des prêts à long terme est calculée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

La juste valeur des placements financiers disponibles à la vente se base sur les valeurs réelles, quand celles-ci sont déterminées de manière fiable, ou elle correspond aux coûts d'acquisition. La juste valeur des engagements financiers à taux fixe qui ne sont pas cotés en bourse est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché. La juste valeur des actifs

et engagements financiers à taux fixe cotés en bourse se base sur les cotations en bourse à la date de clôture des comptes.

La juste valeur des engagements résultant de leasings financiers est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

Classes et catégories d'instruments financiers selon les valeurs comptables et les justes valeurs

Tableau 60: Classes et catégories d'instruments financiers

mio CHF	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable	Total de la juste valeur
Liquidités et placements à court terme	1862				1862	1862
Créances sur transactions sans contrepartie	1616				1616	1616
Créances sur transactions avec contrepartie	73				73	73
Placements financiers et prêts	164	371	17		552	552
Actifs de régularisation	28				28	28
Engagements financiers*	–	–	–	558	558	558
	31.12.2020					
Actifs financiers**	3804	339	14	–	4157	4157
Engagements financiers*	–	–	–	578	578	578

* Engagements courants, engagements de leasing, engagements financiers, passifs de régularisation

** Liquidités et placements à court terme, créances sur transactions sans contrepartie, créances sur transactions avec contrepartie, placements financiers et prêts, actifs de régularisation

Le Domaine des EPF ne possède aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à leur juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux:

- niveau 1: cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des engagements financiers identiques;
- niveau 2: méthodes d'évaluation pour lesquelles tous les paramètres significatifs se fondent sur des données de marché observables;
- niveau 3: méthodes d'évaluation pour lesquelles les paramètres significatifs ne reposent pas sur des données de marché observables.

Tableau 61: Hiérarchie des justes valeurs

mio CHF	31.12.2021				31.12.2020			
	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable / juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Placements financiers	388	370	9	9	353	339	7	7
Engagements financiers	–	–	–	–	–	–	–	–

Fin 2021, l'ETH Zurich a un engagement conditionnel (comme pour l'année précédente) d'un montant de 1 mio CHF lié à des charges de partenaires contractuels qui devront éventuellement leur être remboursées.

En outre, l'ETH Zurich a des engagements conditionnels d'à peine quelques millions de francs ne pouvant être quantifiés de manière fiable, résultant d'un litige potentiel et des coûts en découlant.

Créances conditionnelles

Tableau 64: Créances conditionnelles

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Créances hors bilan	-	-	-
Autres	-	-	-
Total créances conditionnelles	-	-	-

Fin 2021, l'ETH Zurich dispose de deux créances conditionnelles non quantifiables. Il s'agit notamment d'une donation de Hansjörg Wyss pour le *Wyss Translational Center Zurich* et d'une donation en lien avec le reste de la succession de Branco Weiss pour le *Society in Science programme (The Branco Weiss Fellowship)* soutenant les jeunes chercheuses et chercheurs.

32 Engagements contractuels

Tableau 65: Engagements contractuels

mio CHF	31.12.2021	31.12.2020	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	102	69	32
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	89	25	64
Engagements contractuels à plus de 5 ans	-	1	-1
Sans échéance / indéterminé	-	-	-
Total engagements contractuels	191	95	96

A la date de clôture du bilan, le PSI a des engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services d'un montant de 91 mio CHF (dont 77 mio CHF à court terme et 14 mio CHF à long terme). Les engagements contractuels concernent notamment diverses commandes pour des projets de construction d'installations en rapport avec SLS 2.0, CHART et ESS.

Fin 2021, l'ETH Zurich a des engagements contractuels de 81 mio CHF. Ils concernent essentiellement l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques, surtout un achat prévu pour le CSCS (ordinateur haute performance) et la bibliothèque de l'ETH pour l'accès aux publications numériques.

Autres engagements contractuels pour l'acquisition d'équipements techniques et scientifiques et de services: EPFL (11 mio CHF), Empa (5 mio CHF) et Eawag (3 mio CHF).

De plus, l'EPFL s'est engagée par contrat à couvrir les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

33 Leasing opérationnel

Tableau 66: Leasing opérationnel

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
ECHÉANCES			
Echéance jusqu'à 1 an	43	44	-1
Echéance entre 1 et 5 ans	138	135	3
Echéance à plus de 5 ans	289	302	-13
Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliables au 31.12.	470	480	-11
Charges de leasing de la période	46	43	3
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Produits de leasing au titre de sous-locations *	2	1	-
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	3	3	-

* Dans le Rapport financier 2020, les produits de leasing au titre de sous-locations figuraient dans les charges de leasing de la période

Pendant l'exercice sous revue, les accords de leasing concernent notamment l'ETH Zurich (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 205 mio CHF, -7 mio CHF), le PSI (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 130 mio CHF, pas de modification par rapport à 2020), l'EPFL (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 127 mio CHF, -7 mio CHF) et l'Empa (paiements de leasing minimaux futurs d'un montant de 7 mio CHF, +4 mio CHF). Il s'agit surtout de la location de divers immeubles. Le PSI a un contrat de bail portant sur des locaux de bureaux, de laboratoires et d'ateliers situés dans un bâtiment qui n'est pas encore achevé (installation prévue au 1^{er} janvier 2024; durée 23 ans).

Les charges de leasing de la période se répartissent donc principalement entre l'ETH Zurich (35 mio CHF), l'EPFL (9 mio CHF) et l'Empa (2 mio CHF).

34 Rémunération des personnes-clés du management

Tableau 67: Rémunération des personnes-clés du management (chiffres arrondis)

mio CHF	2021	2020	Ecart absolu
Conseil des EPF	1	1	-
Direction	2	2	-
Rémunération des personnes-clés	3	3	-

Tableau 68: Personnes-clés

Equivalent plein temps	2021	2020	Ecart absolu
Conseil des EPF *	2,20	2,20	-
Direction **	6,00	6,08	- 0,08
Nombre de personnes (à plein temps)	8,20	8,28	- 0,08

* Présidence du Conseil des EPF: 80% (année précédente 78%), Vice-Présidence du Conseil des EPF: 16%, Présidence du comité d'audit: 16% (du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 dans le double mandat avec la Vice-Présidence), un membre du Conseil des EPF: 70%, les quatre (du 1^{er} janvier au 31 mai 2021: cinq) autres membres du Conseil des EPF sans fonction de Direction: 10% chacun.

** Membres du Conseil occupant une fonction de Direction ainsi que la Directrice et les Directeurs des autres établissements de recherche.

35 Relations avec les entités contrôlées et associées

Entités contrôlées

Les institutions ci-après, le Conseil des EPF et les entités présentées dans le tableau 69 sont entièrement consolidés avec tous leurs sites.

Institutions et Conseil des EPF:

- Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- ETH Zurich, Zurich
- EPFL, Lausanne
- Paul Scherrer Institut (PSI), Villigen
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Tableau 69: Entités contrôlées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2021 ¹		Date de clôture des comptes
ETH Singapore SEC Ltd.	Ltd.	Renforcement de la position internationale de la Suisse et de Singapour dans le domaine de l'environnement/ du développement durable et collaboration en ce sens dans la recherche	Singapour	Singapour	SGD	100	100	31.03.2021
Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel ²	Fondation	Promotion de la géobotanique (phytosociologie, phytoécologie, répartition des végétaux, histoire des plantes)	Zurich	Suisse	CHF	57	100	31.12.2020
Fondation pour les Etudiants de l'EPFL	Fondation	La fondation soutient les étudiantes et étudiants de l'EPFL si leur situation financière entrave considérablement la réussite de leurs études.	Lausanne	Suisse	CHF	60	100	31.12.2021
Fondation EPFL Innovation Park	Fondation	La fondation possède et entretient des bâtiments pour des start-up prometteuses (parc technologique).	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	45	100	31.12.2021
Société du Quartier de l'Innovation (SQIE)	Société simple	La société simple entretient des bâtiments en leasing financier pour des grandes sociétés technologiques.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	100	100	31.12.2021
Société du Quartier Nord de l'EPFL (SQNE) ³	Société simple	La société simple entretient différents bâtiments en leasing financier et exploite un centre de congrès, des logements pour étudiantes et étudiants, des magasins et un hôtel.	Ecublens (VD)	Suisse	CHF	80	100	31.12.2021

¹ Exception faite de la Fondation EPFL Innovation Park (2020: 42% des droits de vote) et de la Société du Quartier Nord de l'EPFL (2020: 75% des droits de vote), les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Les 43% restants des droits de vote de la Stiftung geobotanisches Forschungsinstitut Rübel sont détenus par des personnes désignées par le fondateur. La part au capital détenue par l'ETH Zurich dans la fondation est cependant de 100%.

³ L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt de 5% au travers de l'entité associée Fondation Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de cette situation, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêt non contrôlant.

Entités associées

Toutes les entités associées indiquées sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence.

Tableau 70: Entités associées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Système juridique	Monnaie	Part des droits de vote ou au capital (en %) 31.12.2021 ¹	
ETH Zurich Foundation ²	Fondation	Promotion de la recherche et de l'enseignement à l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	15	100
Albert Lück-Stiftung	Fondation	Promotion de l'enseignement et de la recherche ainsi que des études dans le domaine du génie civil à l'ETH Zurich, principalement dans l'actuel Département de génie civil, environnement et géomatique (et dans ses unités subordonnées)	Zurich	Suisse	CHF	17	100
Stiftung für Studentisches Wohnen	Fondation	Mise à disposition et exploitation de logements à prix avantageux pour les étudiantes et étudiants de Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	50
Stiftung Archiv für Zeitgeschichte	Fondation	Promotion, protection à long terme et développement des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich en tant que centre de documentation et de recherche pour l'histoire générale et l'histoire contemporaine suisse	Zurich	Suisse	CHF	43	100
Stiftung jüdische Zeitgeschichte	Fondation	Mise en place et promotion d'un centre de documentation pour l'histoire contemporaine juive au sein des archives pour l'histoire contemporaine de l'ETH Zurich	Zurich	Suisse	CHF	25	100
Fondation Les Bois Chamblard	Fondation	La fondation met à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires et de conférences.	Buchillon	Suisse	CHF	20	100
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Le Campus Biotech est un centre d'excellence en biotechnologie et en sciences de la vie.	Genève	Suisse	CHF	25	50
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	La fondation met des locaux à la disposition des étudiantes et étudiants de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.	Lausanne	Suisse	CHF	33	60
Fondation «Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle IIMT»	Fondation	La fondation soutient le développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire.	Genève	Suisse	CHF	50	50
DECTRI SA	Société anonyme	Développement et fabrication d'appareils de mesure électroniques destinés à des applications industrielles et scientifiques	Baden	Suisse	CHF	21	21

¹ Exception faite de la Fondation Albert Lück (2020: 20% des droits de vote) et de la Stiftung für studentisches Wohnen (2020: 22% des droits de vote), dont les valeurs demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

² Bien que les droits de vote que l'ETH Zurich détient dans l'ETH Zurich Foundation soient inférieurs à 20%, l'ETH Zurich peut exercer une influence déterminante sur la fondation et est l'unique destinataire du bénéfice. C'est pourquoi elle est qualifiée d'entité associée.

Restrictions

Le Domaine des EPF n'a aucun droit d'intervention sur l'actif des entités contrôlées et associées susmentionnées. Il ne peut ainsi pas ordonner de transferts de liquidités ou exploiter d'une autre manière les fonds des entités.

Entités contrôlées et associées situées en dessous du seuil au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

Cette ordonnance donne des informations concrètes sur la consolidation. Elle définit également des seuils de prise en compte dans les comptes annuels consolidés. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation ou d'évaluation proportionnelle des capitaux propres mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées comme suit et sont exclues des comptes annuels consolidés du Domaine des EPF:

Tableau 71: Entités situées en dessous des seuils au sens de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF

	31.12.2021	31.12.2020
Entités contrôlées		
Nombre	10	9
Total du bilan (mio CHF)	21	20
Entités associées		
Nombre	15	15
Total du bilan (mio CHF)	73	62

36 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le Conseil des EPF a approuvé les comptes consolidés du Domaine des EPF 2021 les 9/10 mars 2022. Jusqu'à cette date, aucun événement significatif n'est survenu, qui aurait rendu nécessaire une divulgation dans le cadre des comptes consolidés du Domaine des EPF arrêtés au 31 décembre 2021 ou d'un ajustement.

Rapport de l'organe de révision

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



Reg. Nr. 932.21159.002

Rapport de l'organe de révision

au Conseil fédéral et au Conseil des Ecoles polytechniques fédérales

Comptes annuels consolidés du Domaine des Ecoles polytechniques fédérales pour l'année 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés du domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF), comprenant le compte de résultat consolidé 2021, le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe des comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés (pages 12 à 75) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats des EPF ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Ils sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes internationales d'audit (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS), ainsi qu'en conformité avec la loi suisse et avec l'article 35a^{ter} de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Notre responsabilité, selon ces dispositions et ces normes, est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés». Nous sommes indépendants des EPF conformément à la loi sur le contrôle des finances (RS 614.0) ainsi qu'aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil des EPF est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Dans ce contexte, nous renvoyons au paragraphe du présent rapport intitulé «Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires».

Responsabilité du Conseil des EPF pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil des EPF est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IPSAS et les exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). Le Conseil des EPF est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil des EPF est responsable d'évaluer la capacité du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du domaine des EPF à poursuivre ses activités.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne du domaine des EPF.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil des EPF selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités du domaine des EPF à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe des comptes annuels consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par le domaine des EPF de la continuité de l'exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations données dans l'annexe, et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du domaine des EPF.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du domaine des EPF, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec le comité d'audit du Conseil des EPF, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la loi sur le Contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 10 mars 2022

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Eric-Serge Jeannet
Expert-réviseur agréé



Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

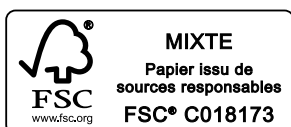
Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich /
Hirschengraben 3, 3011 Berne, Suisse; kommunikation@ethrat.ch
Direction du projet / rédaction: Finances / Communication
du Conseil des EPF, Zurich
Conception graphique / mise en page: Hej GmbH, Zurich
Traductions, relecture: Apostroph Zürich AG, Zurich
Système de publication: ns.publish, mms solutions AG, Zurich
Impression: Urs Zuber AG, Reinach
Clôture de la rédaction: 10 mars 2022

Ce rapport financier est publié en allemand, en français
et en anglais. Pour les comptes annuels consolidés, la version
allemande fait foi. Ce rapport financier est disponible au
format électronique sur www.cepf.ch/rapportfinancier2021.

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres
présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux
montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont
calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes
des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les
tableaux.

© Conseil des EPF, mars 2022



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:

Händeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch